



CTB

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**

RAPPORT ANNUEL 2010

PROJET RELANCE ET APPUI A LA FILIERE SEMENCIERE AU BURUNDI (RAFS – BDI0603011)



Table des matières

1 FICHE PROJET	4
2 RÉSUMÉ	5
2.1 APERÇU DE L'INTERVENTION	5
2.2 POINTS SAILLANTS	5
2.3 LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS	7
3 EVOLUTION DU CONTEXTE	9
4 ANALYSE DE L'INTERVENTION	12
4.1 ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET MODALITÉS D'EXÉCUTION	12
4.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE	14
4.2.1 Indicateurs.....	14
4.2.2 Analyse des progrès réalisés.....	14
4.2.3 Risques & hypothèses	21
4.2.4 Critères de qualité	22
4.2.5 Impact	22
4.2.6 Leçons apprises et recommandations	23
4.3 RÉSULTAT 1	24
4.3.1 Indicateurs.....	24
4.3.2 Bilan activités	24
4.3.3 Analyse des progrès réalisés.....	25
4.3.4 Risques et hypothèses.....	28
4.3.5 Critères de qualité	29
4.3.6 Exécution budgétaire	29
4.3.7 Leçons apprises et recommandations	29
4.4 RÉSULTAT 2	30
4.4.1 Indicateurs.....	30
4.4.2 Bilan activités	31
4.4.3 Analyse des progrès réalisés.....	31
4.4.4 Risques et hypothèses.....	33
4.4.5 Critères de qualité	34
4.4.6 Exécution budgétaire	34
4.4.7 Leçons apprises et recommandations	34

4.5 RÉSULTAT 3	35
4.5.1 Indicateurs.....	35
4.5.2 Bilan activités	36
4.5.3 Analyse des progrès réalisés.....	36
4.5.4 Risques et hypothèses.....	40
4.5.5 Critères de qualité	41
4.5.6 Exécution budgétaire	41
4.5.7 Leçons apprises et recommandations	41
4.6 RÉSULTAT 4	43
4.6.1 Indicateurs.....	43
4.6.2 Bilan activités	44
4.6.3 Analyse des progrès réalisés.....	44
4.6.4 Risques et hypothèses.....	47
4.6.5 Critères de qualité	48
4.6.6 Exécution budgétaire	48
4.6.7 Leçons apprises et recommandations	48
4.7 RÉSULTAT 5	50
4.7.1 Indicateurs.....	50
4.7.2 Bilan activités	51
4.7.3 Analyse des progrès réalisés.....	51
4.7.4 Risques et hypothèses.....	52
4.7.5 Critères de qualité	53
4.7.6 Exécution budgétaire	53
4.7.7 Leçons apprises et recommandations	53
5 BÉNÉFICIAIRES	54
6 SUIVI DES DÉCISIONS PRISES PAR LA SMCL	57
7 ANNEXES	58

1 Fiche projet

Financement	- Direction Générale pour la Coopération au Développement, Belgique - Gouvernement burundais
Exécution	- Coopération Technique Belge (CTB) - Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MNAGRIE)
Partenaires	-Direction de la Promotion des Semences et Plants (DPSP) -Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)
Localisation du projet	Gitega, Burundi
Début du projet	Mai 2008
Durée	40 mois (août 2011)
Budget	3 000 000 € (contribution de la partie belge)
CS	Signée le 27 octobre 2006
DTF	Signé le 26 mars 2008
CMO	NN 30002769 signée le 17 avril 2008
AT Delco	Patrick Henry
DI	Joseph Gahungu
Objectif Général	La production agricole est améliorée de 5 % au bénéfice de la population
Objectif Spécifique	La production et l'utilisation de semences et plants de qualité sont augmentées de 5 %
Résultat 1 : 648 K euros	Des semences de pré base en quantité, qualité, diversité et aux époques propices à leur utilisation sont produites par l' ISABU
Résultat 2 : 115 K euros	La production, distribution et la commercialisation des semences dans le pays sont coordonnées par l'administration burundaise
Résultat 3 :600 K euros	Le contrôle qualité de l'ensemble des productions semencières est réalisé par un service performant
Résultat 4 : 688 K euros	Les opérateurs de la filière semencière sont privatisés et sont professionnalisés
Résultat 5 : 52 K euros	Les opérateurs de la filière semencière sont organisés au sein d'un syndicat professionnel

2 Résumé

2.1 Aperçu de l'intervention

Logique d'intervention	Efficienc	Efficacité	Durabilité
Objectif Spécifique	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Résultat 1	Insatisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant
Résultat 2	Satisfaisant	Très Satisfaisant	Satisfaisant
Résultat 3	Satisfaisant	Insatisfaisant	Insatisfaisant
Résultat 4	Satisfaisant	Très Satisfaisant	Satisfaisant
Résultat 5	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

Budget	Dépenses 2008 + 2009	Dépenses totales au 31/12/2010	Solde budget	Taux d'exécution
3 000 000 euros	925 954	1 624 877	1 375 122	54 %

2.2 Points saillants

Nomination en janvier 2010 du Dr Ir M. Goretti Mirerekano à la tête de l'ISABU

Publication en janvier 2010 des conclusions de l'audit par la société Deloitte S.A Burundi portant sur les services financiers et administratifs de l'ISABU.

Nomination en août 2010 d'un nouveau ministre de l'agriculture à l'issu des élections générales tenues en 2010 au Burundi.

Ouverture au sein de la cellule d'appui au secteur privé du projet d'un poste de coordinateur du volet infrastructurel suivi du recrutement en juin 2010 d'un Ir civil national pour remplir le poste.

Départ en juin 2010 des assistants juniors Aline Histas et André Crespin, respectivement spécialiste en gestion et Ir civil, tous deux détachés à la cellule d'appui au secteur privé.

Réalisation en août 2010 de l'évaluation à mi-parcours du projet. Le rapport final fut complété en novembre 2010. Dans l'ensemble le projet a bénéficié d'une évaluation assez positive.

Décès en septembre 2010 de Servat-Claver Sindayigaya, l'Ir agronome affecté à la cellule d'appui au secteur privé du projet.

Arrivée en octobre 2010 de Tim Noppen, assistant junior remplaçant d'Aline Histas.

Signature de la convention spécifique en décembre 2010 du 1^{er} engagement d'un montant de 13 million d'euros du « Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel du Secteur Agricole » (PAIOSA), issu du Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010 à 2013 pour le Burundi. Le 1^{er} engagement couvrant la période 2010-2014 permettra de consolider les acquis du projet RAFS et d'assurer la continuation des ses activités par le volet « Appui institutionnel à la mise en œuvre du Plan National Semencier ».

Identification d'un problème phytosanitaire au niveau des semences de pomme de terre produites par l'ISABU. L'infestation des semences par le *Ralstonia*, agent bactérien causal de la pourriture brune des tubercules et du flétrissement des plants, est clairement posé et la

direction de l'institut peut développer une stratégie d'assainissement de sa production semencière.

Mise en lumière, par des tests à postériori, de problèmes de pureté variétale dans les lots de semences de pré base de riz produites par l'ISABU. La pureté variétale est inférieure aux normes de qualité physique. Il y a lieu de renforcer les protocoles de sélection conservatrice.

Mise en évidence, qu'à l'exception du haricot et de l'arachide, les niveaux de production actuelle de semences de pré base atteints par l'ISABU sont excédentaires par rapport au besoin de la filière semencière si, au lieu d'un cycle de multiplication en aval de l'ISABU, la filière était allongée pour comprendre deux cycles de multiplication.

Promulgation de la loi semencière en mai 2009 et validation du Plan National Semencier en décembre 2009. Les projets de textes juridico-techniques d'application permettant d'opérationnaliser la loi ont été élaborés et validés en décembre 2010 par un comité juridico-technique et transmis au Minagri. 2011 devrait voir leur promulgation.

Rehaussement par la Commission Nationale Semencière du prix auquel l'ISABU est autorisé à vendre ses semences de pré base. Pour le cas de la pomme de terre (première culture de l'institut par la quantité des semences produites et revenu) le nouveau prix permet à l'ISABU de rentrer dans ses frais et crée une conjoncture favorable à l'investissement par les privés dans la filière de multiplication en aval de l'ISABU

Redynamisation du service de contrôle de la qualité de la Direction de Promotion des Semences et Plants (DPSP) qui assure les inspections sur pied des parcelles de multiplication semencière, la prise d'échantillonnage et les analyses en labo de la qualité physique.

Instauration d'un système de conditionnement des échantillons de tubercules de semences de pomme de terre permettant leur envoi pour analyse de dépistage du *Ralstonia* à un labo agréer étranger. La procédure est économique, rapide et permet de poser des diagnostics de qualité phytosanitaire fiables.

Montage d'une filière privée de multiplication de semences de pomme de terre performante produisant des vitro plants, des mini tubercules, des semences de base et des semences commerciales. La filière est rémunératrice et les privés assurent le financement des campagnes par des crédits remboursables qu'ils cautionnent par leurs propres moyens.

Dotation aux privés de la possibilité de prendre une assurance agricole contre les dégâts causés par la grêle, l'inondation, le bétail et le vol sur pied.

Finalisation de la construction de 7 hangars de stockage privés financés à 60 % par le fonds de subventions aux actifs d'aide à la production du projet et 40 % par les multiplicateurs eux-mêmes.

Regroupement des multiplicateurs de Mwaro en une association dotée d'un statut juridique agréementé.

2.3 Leçons apprises et recommandations

Recommandations

Développement au niveau de l'ISABU d'une stratégie d'amélioration de la qualité sanitaire de ses productions de semences de pré base de pomme de terre.

Renforcement des protocoles de sélection conservatrice au niveau de la production de semences de pré base de riz de l'institut.

Promulguer les textes juridico-techniques d'application de la loi semencière au plus tôt et ceci pour permettre de créer l'Office National de Contrôle et de Certification Semencière (ONCCS) et faire appliquer et respecter les normes techniques. Sans quoi la qualité des productions semencières ne saurait s'améliorer et l'autorité de la DPSP/ de ONCCS ne saurait être respectée.

Prévoir un appui pour le renforcement de la fonction de gestion administrative et financière de l'ISABU, de la nouvelle DPSP (DPSPn) et de l'ONCCS. Ceci afin de les rendre capable d'absorber et d'utiliser les financements que les projets techniques, tels le projet RAFS, disposent pour les appuyer. Sans le développement d'une telle capacité, l'autonomisation du partenaire risque de ne pas se réaliser, mettant en péril la durabilité des interventions des projets de coopération technique par manque d'appropriation de leurs résultats par le partenaire.

Recrutement du personnel de l'ONCCS et de la DPSPn sur procédure par concours. Le retour sur l'investissement en formations consenti par le projet pour mettre à niveau le personnel du service de contrôle existant ou détaché à la DPSP est faible. Un nombre de remplacements des individus peu performants devra être envisagé. Le Minagrie doit veiller à instaurer une procédure de sélection où l'aptitude des candidats au poste de contrôleur/inspecteur semencier est testée avant l'embauche.

La création, par le biais de l'accréditation, d'une réserve de contrôleurs semenciers issus du secteur non-étatique doit être poursuivie. Ces contrôleurs une fois dûment qualifiés pourraient opérer sous la tutelle de l'ONCCS et alléger son fonctionnement, voire assurer la continuité des contrôles si le manque de moyens et/ou de compétences techniques venaient à paralyser l'ONCCS.

Mettre en place au niveau de la DPSPn un outil de prévision de la demande en semences pour que la CNS puisse aviser l'ISABU de la quantité de semences de pré base qu'il doit produire et éviter une surproduction et mévente de la production de l'institut et ainsi minimiser les risques de perte financière.

Prévoir des mécanismes de diversification des sources de semences de pré base. Les alternatives peuvent être l'importation de matériel et/ou la création de maillons privés de production locale de semences de pré base en permettant, par exemple l'implantation de sociétés semencières étrangères ou l'encouragement d'initiatives par des entrepreneurs locaux. Ceci est nécessaire pour améliorer le rapport qualité/prix de l'offre ainsi que sa diversité et mettre les filières de multiplication à l'abri des chocs, tels une carence en matériel de départ, dont le risque augmente quand elles dépendent d'un fournisseur monopolistique

Leçons apprises

Réhabiliter les partenaires étatiques en situation de post conflit ne nécessite pas que des appuis techniques, mais suppose aussi un renforcement de leur capacité de gestion administrative et financière afin d'assurer l'appropriation et la durabilité des acquis techniques.

Les conditions qui doivent être réunies pour assurer la viabilité d'une filière de multiplication semencière et, par suite, attirer les privés et les inciter à s'investir dans la production semencière sont les suivantes.

- Un prix rémunérateur pour le produit semence (relèvement du prix des semences de pré base de l'ISABU si nécessaire) ;
- Accès à du matériel de départ (semences de pré base) de qualité ;
- Accès au crédit de campagne pour l'achat des intrants (semences, engrais, chaux, produits phytosanitaires, fumier, mais pas la main d'œuvre) ;
- Facilitation de la création de débouchés (campagne de publicité, rachat facultatif partiel) ;
- Formations en phytotechnie de la production semencière, à la gestion d'un compte d'exploitation et au contrôle de qualité,
- Regroupement associatif pour la défense des intérêts communs, l'appropriation du contrôle de la qualité et de la gestion des relations avec les IMF dépositaires des fonds de garanties aux crédits de campagne ;

Plus accessoirement ce paquet de mesures peut être complété par

- Accès à une assurance agricole ;
- Accès à un fonds de subventions pour l'acquisition d'actifs d'aide à la production (hangars de stockage, irrigation, petits matériels, etc.).

Si ces conditions sont réunies, les privés n'hésitent pas à fournir 60 à 100 % du capital nécessaire au pré financement d'une campagne de production semencière et remboursent le crédit octroyé pour couvrir le solde des besoins financiers. Ceci démontre que les capacités de mobilisation financière du secteur privé au Burundi est significative et que le secteur n'est pas adverse au prise de risques financiers. Ceci signifie que **i) pour monter une filière les moyens financiers dont un projet doit disposer pour la création de fonds de garanties ne doivent pas être très élevés, l'effet de levier d'un tel fonds permettant de mobiliser des ressources privées importantes et que ii) les moyens financiers ne sont qu'un facteur parmi d'autre pour assurer le succès.**

Les schémas de production semencière où le privé produit pour son compte, et donc à son risque, avec l'option de vendre une partie de sa production au projet sont de loin plus performants que ceux où le privé est sous-traité par le projet pour produire pour le compte du projet. Le rendement et la qualité augmentent d'autant plus que le privé est investi et exposé au risque.

3 Evolution du contexte

Suite aux recommandations de la SMCL du 30 mars 2010, un échange de lettres entre les gouvernements belge et burundais a abouti à la prolongation d'un an de la convention spécifique du projet « Relance et Appui à la Filière Semencière au Burundi » (RAFS). La clôture légale du projet, initialement fixée au 27 octobre 2010, est désormais prolongée au 27 octobre 2011 pour permettre la clôture des opérations du projet projetée pour la fin août 2011.

Le nouveau Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010 à 2013 pour le Burundi, établi le 22 octobre 2009 lors de la commission mixte belgo-burundaise, fait de l'agriculture le secteur clé des investissements consentis par la Belgique dans le cadre de la coopération bilatérale belgo-burundaise, devançant par l'allocation des montants les secteurs de la santé et de l'éducation. Avec un montant de 49 millions d'euros alloués au secteur agricole, le nouveau programme agricole du PIC, intitulé « Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel du Secteur Agricole » (PAIOSA) vise, entre autres, à la consolidation des interventions en cours ainsi que l'opérationnalisation de la transition de l'agriculture de subsistance en une activité commerciale et la promotion du secteur privé. Sur ces points, le nouveau programme s'aligne donc bien avec la Stratégie Agricole Nationale (SAN) du MINAGRIE, adoptée en mai 2008, dont il se fait un instrument de mise en œuvre pourvu de moyens importants sur une durée significative. En effet, si l'on considère que chaque engagement porte sur une durée de quatre ans, la durée totale de mise en œuvre du PAIOSA couvre la période 2011 à 2017.

Suite à l'adoption du PAIOSA, une note de cadrage stratégique portant sur l'ensemble du programme et donc des quatre engagements (2010, 2011, 2012 et 2013) a été formulée en juin 2010.

L'engagement du PAIOSA pour 2010, pour un montant de 13 millions d'euros a également été dûment formulé lui aussi et la convention spécifique le régissant a été signée le 04 décembre 2010. Ce premier engagement, dont la durée couvre la période 2010 à 2014, compte 4 axes d'intervention qui correspondent avec des axes inscrits à la SAN. La consolidation et la capitalisation des acquis du projet RAFS figurent dans l'engagement 2010 du PAIOSA au travers de l'un de ses volets intitulés « Appui institutionnel à la mise en œuvre du Plan National Semencier ». Le budget alloué à ce volet est de 2 371 000 euros (hors frais généraux) et permettra non seulement la continuité mais aussi l'élargissement des activités du projet RAFS.

A l'issue des élections générales de 2010 au Burundi, un nouveau ministre de l'agriculture, son excellence madame Odette Kayitesi, a pris fonction le 29 août 2010. Une rencontre entre le ministre et la direction du projet RAFS le 18 novembre a confirmé l'intérêt de la nouvelle équipe ministérielle de voir aboutir les objectifs du projet RAFS, notamment la promulgation des textes juridiques, élaborés avec le concours du projet, et portant sur l'opérationnalisation de la nouvelle loi semencière de mai 2009. Par suite un atelier de relecture et de validation des textes juridiques fut facilité par le projet entre le 08 et 10 décembre 2010. Antérieurement le projet RAFS avait aussi participé le 26 octobre 2010 à un atelier facilité par le PAI-Minagrie sur la réforme du ministère de l'agriculture au cours duquel une proposition portant sur un nouvel organigramme fut tablée. Le plaidoyer par le projet RAFS a abouti à l'insertion dans le projet d'organigramme de l'Office National du Contrôle et de la Certification Semencière (ONCCS), l'organe indépendant chargé, aux termes de la loi semencière, de contrôler la qualité des productions semencière et de les certifier.

Le nouveau ministre a aussi souligné son intérêt de voir se développer les filières banane, maïs, riz, pomme de terre et manioc, marquant la volonté du ministère de poursuivre les

objectifs de la SAN. Par suite le projet RAFS a été invité le 26 novembre à présenter sa stratégie de développement de la filière de production de semences de pomme de terre à une réunion de la Commission Nationale Semencière (CNS) rassemblée pour élaborer des propositions portant sur la stratégie à suivre pour le développement des filières cibles.

En 2010 le Burundi a signé un protocole d'accord avec le COMESA pour la mise en œuvre d'un programme intitulé « The COMESA Regional Agricultural Inputs Programme » (COMRAP) financé par l'Union Européenne. L'une des composantes du COMRAP est l'appui au secteur semencier. Cet appui, non seulement, vise le développement du rôle régalien de l'Etat par l'institution de la certification semencière, ainsi que l'harmonisation des normes de certification parmi les pays adhérents au COMESA, mais cherche aussi à faciliter l'entrée des privés dans la production semencière. Etant donné l'alignement des objectifs entre le COMRAP et le projet RAFS, la direction du projet a participé le 17 septembre 2010 à une réunion entre le Minagrie, le représentant du COMESA et les représentants du secteur privé à Bujumbura. Le but de la réunion était l'allocation des ressources mises à disposition par le COMRAP pour l'appui au secteur semencier du Burundi.

2010, au travers de plusieurs visites, a aussi vu un rapprochement entre le projet RAFS et l'antenne du Centre International de la Pomme de Terre (CIP) pour l'Afrique de l'est. La collaboration touche la fourniture par le CIP à l'ISABU et au secteur privé burundais i) de la technologie de production aéronique de mini tubercules ainsi que ii) de mini tubercules pour pallier aux déficiences de la production locale.

En bref, en 2010, l'évolution aussi bien institutionnelle que de la politique du Minagrie et de celle de la coopération belgo-burundaise a été favorable au projet RAFS. Alors que la clôture opérationnelle du projet RAFS est prévue pour le mois d'août 2011, le démarrage du premier engagement du PAIOSA en 2011 devrait permettre à la coopération belgo-burundaise d'assurer une reprise sans interruption des activités du projet RAFS par le volet « Appui institutionnel à la mise en œuvre du Plan National Semencier » prévu par le PAIOSA. Compte tenu de la durée du premier engagement, l'alignement des objectifs poursuivis par ce volet sur le cadre stratégique du Minagrie, ainsi que sur ceux des interventions des partenaires régionaux tels le COMESA et la CIP, augure pour un développement favorable de l'industrie semencière à moyen terme.

A un autre niveau, le projet a continué à bien s'accommoder de l'introduction en 2009 du nouveau code des marchés publics burundais. Au cours de l'année 2010, trois appels d'offres ouverts avec publication nationale et internationale (montant seuil > 10 millions Fbu soit environ 5000 euros) en droit burundais (cogestion) furent attribués par le projet pour un montant de 161 000 euros. 6 demandes de proposition (montant seuil < 10 millions Fbu) en cogestion pour des services furent aussi émises par le projet pour un montant de 29 000 euros.

Au terme de l'année 2010, le nombre de projets agricoles mis en œuvre par la CTB au Burundi s'élève à 7, dont 5 ont leur siège sur le terrain (Ruyigi x 2, Gitega, Kirundo et Cibitoke). Au sein d'un tel portefeuille, il existe des possibilités d'intégration verticale et la création de synergies. Ainsi en 2010 le projet semencier a continué à appuyer les multiplicateurs semenciers du projet APVR par la coordination du contrôle sur pied des parcelles de multiplication et le suivi des analyses portant sur la qualité physique des échantillons prélevés dans les lots de semences produits par l'APVR. Les encadreurs du projet APVR ont aussi bénéficié d'une formation sur les procédures et normes de contrôle sur pied des parcelles semencières organisée par le projet RAFS. Une convention de coopération entre, d'une part, le projet APVR et le projet semencier et, d'autre part, entre l'ISABU et la FACAGRO fut établie pour la purification de semences de riz paddy. En juillet 2010, à l'issue de cet essai, une petite quantité de semences hautement purifiées pour 4 variétés de riz ont été produites.

La multiplication de ce matériel de départ en 2011 devrait aboutir à une production de quantité de semences de riz de bonne qualité suffisante pour approvisionner les besoins en semences de base des projets agricoles du PADAP-Kirundo, du PADAP-Cibitoke et du projet APVR mis en œuvre par la CTB.

4 Analyse de l'intervention

4.1 Ancrage institutionnel et modalités d'exécution

L'ancrage actuel du projet RAFS est peu approprié.

Aux termes du DTF, le projet RAFS devait être ancré à la Direction de Promotion des Semences et Plants (DPSP), l'organe chargé au sein de la Direction Générale de l'Agriculture de la coordination du secteur semencier ainsi que du contrôle de la qualité physique et sanitaire des productions semencières et de leur certification. Un manque de place dans les bureaux de la DPSP a fait que le projet est établi dans des locaux loués par le Minagri mais situés dans le centre de la ville de Gitega à une distance d'environ 1 km de l'immeuble abritant la direction de la DPSP.

Les contrôleurs semenciers de niveau A0 détachés, conformément aux termes du DTF, par le Minagri opèrent quant à eux dans une dépendance des bureaux du projet RAFS et ne sont pas administrativement et hiérarchiquement subordonnés au directeur de la DPSP sans toutefois être non plus complètement régis par le règlement d'ordre intérieur du projet. Les inspecteurs semenciers de niveau A1 et A2, sensés être supervisés par les contrôleurs de niveau A0, sont hiérarchiquement dépendant du directeur de la DPSP. Ils devraient quant à eux opérer de leur province d'assignation, mais à l'exception de l'inspecteur assigné à Bujumbura (rural), les 4 autres inspecteurs vivent et opèrent de Gitega.

Il est clair que la séparation géographique entre la direction de la DPSP et celle de l'UGP du projet RAFS diminue l'efficacité de la coopération entre les directions. L'appropriation du résultat 3 du projet par la DPSP suppose, non seulement, que le service soit doté d'un personnel techniquement performant pour s'acquitter des missions de contrôle et de certification, mais aussi qu'il développe une capacité de gestion administrative et financière lui permettant de planifier les inspections et d'utiliser efficacement les fonds nécessaires à assurer son fonctionnement. Par les formations techniques prodiguées par le projet et l'exercice de leurs fonctions au travers des moyens mis à disposition par le projet, le personnel de la DPSP a l'opportunité de développer les compétences techniques nécessaires pour remplir ses missions. Par contre, du fait de la séparation physique existant entre l'UGP du projet RAFS et la direction de la DPSP, le transfert d'outils et de procédures de gestion administrative et financière, fortement développés au projet RAFS et qui était implicitement sensé s'opérer par le côtoiement quotidien des directions, n'a pas lieu. L'éclatement des lignes hiérarchiques au sein de la DPSP, où se côtoient du personnel avec un statut différent par rapport au projet RAFS, complique les efforts d'harmonisation entre le projet et la DPSP.

D'autre part la DPSP n'a pas pour seul point focal le projet RAFS. La direction de la DPSP est cooptée par d'autres programmes/projets financés par d'autres organisations que la CTB, notamment la FAO, le FIDA et le COMESA. Inversement la DPSP n'est pas non plus le seul point focal de l'intervention du projet RAFS qui compte aussi parmi ses partenaires l'ISABU, la FACAGRO, les autres projets agricoles de la CTB, plusieurs ONGs, nombre de multiplicateurs privés, un assureur et une institution financière.

La pertinence d'avoir placé le projet RAFS à Gitega est aussi questionnable. Le centre de gravité des activités du projet est à Bujumbura. Le ministre de l'agriculture et son cabinet siègent à Bujumbura. Par suite les directeurs des services partenaires du projet, y compris le

directeur de la DGA, le directeur de la DPSP et le Directeur d'Intervention passent au moins autant de temps, si pas plus, dans la capitale qu'à Gitega. Tous ont leur résidence habituelle et leur famille à Bujumbura. La direction de l'ISABU, le service spécifique semences et le labo de phytopathologie, tous l'objet d'appuis du projet RAFS sont localisés à Bujumbura. Le laboratoire de production *in vitro* de l'ISABU est quant à lui situé sur la station de Gisozi qui est aussi éloignée de Gitega qu'elle est de Bujumbura. La grande majorité des privés multiplicateurs avec lesquels le projet collabore, bien qu'ayant des exploitations en province, résident habituellement dans la capitale, la gestion quotidienne de leurs exploitations étant déléguées à des superviseurs. Les laboratoires privés de production *in vitro* sont situés à Bujumbura. Les ONGs et les bailleurs avec lesquels le projet collaborent ont leur siège dans la capitale. De ce fait la plupart des réunions avec les acteurs de la filière semencière se tiennent à Bujumbura sans compter que les réunions convoquées par la représentation de la CTB-Burundi généralement ont lieu aussi dans la capitale.

Les modalités d'exécution selon lesquelles le projet opère sont très appropriées.

Les modalités d'exécution sont réparties entre la régie et la cogestion selon une clé de 33 et 67 % respectivement. Bien que les procédures des marchés publics soient théoriquement plus aisées en droit belge (régie) que ceux en droit burundais (cogestion), le projet RAFS a su s'adapter aux exigences du nouveau code des marchés publics de droit burundais en recrutant un juriste via le programme junior. Signalons aussi que la cellule des marchés publics mises en place par la représentation assiste fortement le projet à naviguer les procédures des marchés publics, notamment en droit belge.

Les difficultés dans l'attribution des marchés en cogestion sont plutôt dues au manque de maîtrise des nouvelles règles par les soumissionnaires que par des problèmes liés à la gestion du processus par le projet ou par l'administration burundaise chargée des marchés publics. L'alignement de la CTB sur les procédures du partenaire est du point de vue du projet RAFS approprié compte tenu que cette stratégie contribue à renforcer le rôle régalién de l'administration burundaise, un objectif qui lui aussi figure parmi les résultats du projet (résultat 2).

4.2 Objectif spécifique

4.2.1 Indicateurs

Objectif spécifique : La production et l'utilisation de semences et plants de qualité sont augmentées					Progrès : Satisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année 2010	Commentaires
La production et utilisation de semences de qualité s'accroît de 5 % des parcelles emblavées chaque année			<p>En 2008, la qualité des semences produites par l'ISABU étaient inconnues vu le manque de contrôle indépendant</p> <p>En 2010 la production de l'ISABU a fait l'objet de contrôles tiers. 173 T ont été produites toutes catégories (pré base, base et commerciales) confondues représentant 86 ha de parcelles emblavées avec des semences de qualité</p>	Production par le projet via les privés ont ajouté 149 T de semences certifiées et représentent 74.5 ha de parcelles supplémentaires emblavées avec des semences de qualité soit un accroissement de 86 %	Chiffres pour la pomme de terre
Le taux d'utilisation de semences de qualité par les petits producteurs est amélioré			Après multiplication les 173 T de l'ISABU fournissent 1050 T diffusables parmi les producteurs	Après multiplication les 149 T du projet fournissent 900 T diffusables de plus parmi les producteurs	

4.2.2 Analyse des progrès réalisés

Au vu de sa durée (initialement 2,5 années) et de son budget, la stratégie du projet RAFS a été de focaliser son énergie en priorité sur le développement de la filière de production de semences de pomme de terre. La sélection de la pomme de terre comme culture pilote fut conditionnée par la prise en considération de divers facteurs. Premièrement la production de semences de pomme de terre compte pour plus de 60 % de la quantité semencière, toutes cultures vivrières confondues, produite par l'ISABU. Parmi toutes les semences des différentes cultures vendues par l'ISABU, celle de la pomme de terre représente de loin la source de revenus (ou de pertes financières) la plus importante pour l'institut. Deuxièmement la pomme de terre, bien qu'une culture vivrière, est aussi une spéculation de rente qui offre aux multiplicateurs privés des perspectives de commercialisation rentable. Troisièmement la pomme de terre est, plus que d'autres spéculations, susceptible à une gamme de maladies transmissibles par les semences et sa culture demande beaucoup de technicité. Le besoin de renouvellement des semences de pomme de terre est, suite à sa plus grande susceptibilité aux maladies, beaucoup plus fréquente que pour d'autres cultures. Par conséquent le montage d'une filière de production de semences de pomme de terre fonctionnelle permet l'acquisition de compétences qui peuvent être aisément transférées à d'autres productions semencières alors que l'inverse est moins vrai.

En 2010 le projet a commencé aussi à s'intéresser à la production de semences de riz. Cette culture fait l'objet de beaucoup d'attention de la part de plusieurs bailleurs (CTB, FIDA, Banque Mondiale) et est déjà incorporée dans nombre de programmes couvrant l'étendue du territoire national. Elle figure notamment parmi les cultures clés des 3 provinces dans lesquelles la CTB intervient au travers de projets agricoles de terrain (PADAP-Cibitoke, PADAP-Kirundo, APVR). Comme pour la pomme de terre, le riz constitue aussi une culture de rente dont la production est déjà bien organisée, notamment au niveau de la plaine du Limbo. Elle constitue, après la pomme de terre, le deuxième poste (avec le maïs) le plus important pour l'ISABU en termes de quantité de semences produites et du revenu. Contrairement à un nombre d'autres spéculations, le prix auquel l'institut est autorisé à vendre sa production de semences de pré base de riz est d'un niveau tel qu'il lui permet de rentrer dans ses frais.

La contribution du résultat 1 à l'objectif spécifique est pour l'heure limitée. Deux problèmes limitent la capacité de l'ISABU à produire des semences de pré base en quantité et qualité suffisantes.

Premièrement, les capacités foncières, les ressources humaines et financières et les compétences de gestion administratives dont l'ISABU dispose, notamment au niveau de ses centres de multiplication, sont insuffisantes pour permettre à l'institut de produire de plus larges quantités de semences de pré base qu'il ne produise actuellement. Par suite les quantités de semences produites par l'ISABU sont appelées à rester stables sinon à régresser. Pour la pomme de terre, par exemple, la production en 2006 avait dépassé les 400 tonnes pour se situer en 2010 à 173 tonnes.

Les progrès réalisés par le projet RAFS ont été de démontrer que cette diminution des niveaux de production de semences de pré base par l'ISABU n'est en soi pas alarmante. En fait elle permettrait à l'institut de se consacrer à l'amélioration de la qualité de ses semences. En effet, sur base des estimations par le projet RAFS et *en considérant un fonctionnement optimum de la filière semencière*, il peut être démontré que la quantité de semences de pré base produite par l'ISABU est actuellement excédentaire sauf pour le haricot et l'arachide. Des simulations réalisées par le projet, il ressort clairement que l'augmentation du taux de mise à disposition de semences en quantité et qualité suffisantes aux paysans burundais n'est pas conditionnée par une amplification de la production de semences de pré base au sein de l'ISABU. Le véritable levier de la production semencière consiste à allonger la filière en aval de l'ISABU en y insérant au moins un maillon de multiplication supplémentaire. L'ISABU n'est pas non plus complètement incontournable et d'autres alternatives peuvent être exploitées pour alimenter la filière semencière en semences de pré base. Au Kenya, par exemple, la production de mini tubercules de pomme de terre, à partir de l'acclimatation de vitro plants, est largement assurée par le secteur privé et la production de semences de base et de semences commerciales est de même entre les mains d'exploitants privés. Le Burundi, avec 2 laboratoires privés fonctionnels, pourrait émuler le Kenya si certains multiplicateurs décidaient d'investir dans la construction de serres d'acclimatation. Pour les semences sèches, l'implantation de sociétés semencières privées permettrait, elle aussi de diminuer la dépendance de la filière vis-à-vis de l'ISABU.

Deuxièmement des problèmes de capacité technique grèvent la qualité des semences que l'ISABU produit. Au niveau de la production de pommes de terre, les limitations du laboratoire de phytopathologie de l'institut font que les contrôles de la qualité sanitaire se limitent très souvent aux inspections (visuelles) sur pied des parcelles de multiplication. L'inspection

visuelle ne permettant pas de détecter les cas de latence du *Ralstonia* (agent bactérien causal de la pourriture brune des tubercules et du flétrissement des plants), une importante quantité des semences de pré base produites par l'institut et alimentant la filière en aval de l'ISABU est, dans l'état actuel des choses, en fait infectée par cette maladie. Les semences de pomme de terre produites par l'ISABU tombent plutôt dans la catégorie base ou commerciale. Au niveau du riz des lacunes dans les protocoles de sélection conservatrice résultent dans la production de lots de semences de pré base dont la pureté variétale est en-dessous des normes de qualité physique.

Les progrès réalisés par le projet RAFS pour atténuer les problèmes de qualité ont été, d'une part, d'instaurer un système de dépistage du *Ralstonia* par le prélèvement et envoi, après conditionnement, d'échantillons à des labos tiers agréés. Ce système d'analyses a permis d'identifier un problème phytosanitaire important qui est maintenant clairement posé. La direction de l'ISABU étant alertée aux risques que le système de production actuel fait courir à la qualité des semences, elle peut développer des contre mesures (ouverture de nouvelles parcelles, tests de sol pour le dépistage du *Ralstonia* avant le semis, la mise en production de variétés qui expriment les symptômes, la réduction du nombre de cycles de multiplication grâce à l'adoption de l'aéroponie etc.) qui à moyen terme pourrait déboucher sur une amélioration de la qualité des semences de pomme de terre. De même pour le riz, la révélation des problèmes de pureté variétale par la conduite de tests à posteriori en collaboration avec la FACAGRO ont permis de sensibiliser la direction de l'institut à la nécessité de renforcer les protocoles de sélection conservatrice.

D'autre part le projet a mis en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer la performance du labo de phytopathologie en organisant un stage de 3 mois à l'unité de phytopathologie de l'université de Gembloux pour 2 membres du personnel scientifique de l'ISABU ainsi qu'en finançant un marché de fourniture de réactifs et de matériel de laboratoire et une expertise perlée en phytopathologie (virologie, bactériologie et mycologie). Une expertise en certification semencière a aussi été financée par le projet pour mettre en place les outils (fiche de description variétale, protocoles de sélection conservatrice) nécessaires à l'amélioration de la production des semences sèches telles le riz.

La contribution du résultat 2 à la réalisation de l'objectif spécifique a été décisive. La Commission Nationale Semencière (CNS) chargée de l'arbitrage des prix de vente des semences de pré base produites par l'ISABU a en 2009 décidé une hausse des prix de session. Réceptive au plaidoyer du projet, la CNS a fait passer le prix de vente de la semence de pré base de pomme de terre de 400 Fbu/kg à 1000 Fbu/kg et en 2010 a consenti à un ajustement de 10 % pour l'inflation. A 400 Fbu/kg, l'ISABU subissait des pertes financières importantes. A 1100 Fbu/kg l'institut est en mesure de rentrer dans ses frais et ainsi pérenniser la part de son fonds de roulement alloué à la production de semences de pomme de terre. Le prix de vente des semences de pré base agit comme un prix fixateur pour les autres catégories de semences et en vendant ses semences de pré base de pomme de terre à un prix rémunérateur, l'ISABU a rendu possible la création de maillons privés de production de semences de base et de semences commerciales. En effet sans la garantie d'un prix de vente rémunérateur, aucun privé n'est disposé à investir ses fonds propres dans la multiplication semencière et l'allongement, tant souhaitable, de la filière ne serait pas possible.

Les progrès réalisés par le projet dans son appui à l'administration burundaise ont été de faciliter la promulgation de la loi semencière en 2009 et de financer l'élaboration du Plan National Semencier (PNS). Une fois le cadre juridique en place, le projet a, au travers du

financement d'une expertise perleée en certification, assisté à la mise en place des projets de textes permettant l'opérationnalisation de la loi semencière et du PNS. Compte tenu des élections générales de 2010, les textes n'ont pas encore été promulgués mais ont été validés et transmis au nouvel Exécutif.

Notons que la mise en place de ce cadre juridique bénéficie aussi la création d'un secteur semencier privé car les labels de qualité sont alors strictement régis par un code de loi qui protège ceux qui produisent dans les règles de l'art. La création de la plus value commerciale que les productions semencières de qualité certifiée offrent, encourage ainsi les privés à s'investir dans la multiplication semencière et à se professionnaliser. D'autre part la loi prévoit l'accréditation de contrôleurs privés sous tutelle de l' ONCCS. Cette mesure permettra d'alléger les coûts de fonctionnement du service de contrôle de l'ONCCS puisqu'il a le loisir de coopter des tiers dans l'exécution des inspections sur pied. Cette délégation des pouvoirs permettra aussi de pérenniser l'utilisation des outils juridico-technique au cas où le service de contrôle étatique éprouverait des difficultés de fonctionnement.

La contribution du résultat 3 à l'atteinte de l'objectif spécifique a été importante mais inégale selon les acteurs. Le contrôle de la qualité semencière se divise en des inspections sur pied des parcelles de multiplication et des analyses de la qualité physique et sanitaire en labo sur des échantillons prélevés sur les lots de semences produites. Deux problèmes limitent la portée de l'effort consenti par le projet.

Premièrement, les capacités techniques du personnel de la DPSP chargé des visites de terrain et qui comprend, d'une part 5 inspecteurs et 2 laborantins de niveau A2 et 5 contrôleurs de niveau A0, ont dû d'abord être remises à niveau. En effet les premiers sortaient d'une longue période de chômage technique et les seconds n'ont été nommés qu'en 2009. La mise à niveau consistait à faire suivre au personnel des formations et de lui donner les moyens de réaliser son travail pour qu'il puisse apprendre « sur le tas ». Depuis le démarrage du projet, un nombre impressionnant de parcelles semencières ont ainsi été contrôlées par la DPSP. Cependant la qualité de bon nombre des rapports d'inspections élaborés furent médiocres plusieurs saisons d'affilées et par suite leur utilité très limitée. La fiabilité des rapports des contrôle sur pied est d'autant plus questionnable qu'en 2010, à l'issue des formations prodiguées en certification par un expert international, seuls un inspecteur, un laborantin et un contrôleur réussirent l'examen. Ainsi la plupart des rapports d'inspection ont pour auteurs des personnes qui n'ont pas su encore démontrer qu'elles possèdent le niveau technique requis pour exercer leur profession. Heureusement, le projet ayant instauré un système de prise d'échantillons et d'analyses, des données de laboratoire fiables ont permis néanmoins de se prononcer sur la qualité de la production semencière, non seulement des parcelles de pomme de terre, mais aussi des parcelles de semences sèches telles le haricot, le riz, l'arachide inscrites au contrôle.

Deuxièmement en l'absence de la promulgation des textes d'opérationnalisation de la loi semencière, les lots de semences qui ne satisfont pas aux normes techniques de qualité physique ou sanitaire ne peuvent pas être formellement déclassés. Il n'est donc pas possible, dans l'état actuel des choses, d'interdire la diffusion dans le milieu de matériel qui est présenté comme de la semence mais qui en réalité ne l'est pas. Ainsi, par exemple, la production de semences de pré base de pomme de terre de l'ISABU pour les saisons 2009 B, 2010 A et 2010 B a été vendue dans sa quasi intégralité comme semences de pré base malgré le fait qu'entre 50 à 90 % des semences étaient infectées par la *Ralstonia* à des taux qui auraient fait basculer ces semences dans la catégorie base ou commerciale, voire consommable, si les normes

sanitaires proposées par le règlement technique de production avaient été appliquées. Bref, à l'heure actuelle, les acteurs qui s'inscrivent au contrôle semencier, ont encore le loisir d'agir en « bon père de famille » quand ils reçoivent les résultats des investigations de la DPSP.

Malgré ces contraintes, le projet a, au travers de l'échantillonnage systématique des parcelles semencières de pomme de terre par les agents de DPSP, donner les moyens à la DPPS de juger de la qualité des productions semencières de l'ISABU et des autres acteurs de la filière semencière. Grâce aux résultats d'analyses phytosanitaires le projet a été en mesure d'assurer que les privés multiplicateurs, qu'il appuie, aient accès à des lots de semence de pomme de terre d'une qualité sanitaire irréprochable. Le projet est aussi en mesure de suivre la qualité de la production de ces mêmes multiplicateurs.

La contribution du résultat 4 à l'atteinte de l'objectif spécifique a été décisive. A la clôture de la saison 2010 A (février 2010) 9 multiplicateurs privés, à partir de 11 tonnes de semences de pré base achetées à l'ISABU, ont produit 83 tonnes de semences de pommes de terre « Ndinamagara » satisfaisant aux normes de qualité de la catégorie base ou commerciale. Le rendement moyen atteint était de 15 t/ha ce qui pour le Burundi est considéré un rendement élevé. Grâce à cette production, 41.5 ha de parcelles ont pu être emblavés au début de la saison 2010 B avec des semences de qualité certifiée. A la clôture de la saison 2010 A, l'ISABU mit 94 tonnes de semences certifiées (compte tenu que la production avait fait l'objet de contrôle indépendant par la DPSP) à la disposition du public. Bien qu'incorrectement présentées comme des semences de pré base, elles étaient néanmoins de qualité dans le sens qu'elles consistaient, en réalité, en un mélange de semences de pré base, de base et de commerciales. La superficie emblavée au début de la saison 2010 B avec les semences certifiées produites par l'ISABU représentent 47 ha. Par conséquent la contribution du projet, à travers les semences certifiées produites par les privés qu'il a encadrés pour la campagne 2010 A, permit d'augmenter en 2010 B les superficies emblavées par $(41.5/47) \times 100 = 88 \%$ avec des semences de qualité.

Au terme de la saison 2010 B, 2 multiplicateurs, à partir de 5.5 tonnes de semences de pré base achetées à l'ISABU, ont produit 47 tonnes de semences de pommes de terre « Ndinamagara » satisfaisant aux normes de qualité de la catégorie base ou commerciale. Le rendement moyen atteint était de 17 t/ha. Ces 2 mêmes multiplicateurs ont produit, à partir de 6 tonnes de semences de pré base achetées à l'ISABU, 19 tonnes de semences de pommes de terre « Victoria » ayant satisfait aux normes de catégorie base ou commerciale. Le rendement moyen atteint était de 6 tonnes, significativement plus bas que pour la variété « Ndinamagara », et pointe, éventuellement, à une plus grande sensibilité de cette variété aux conditions de relative sécheresse qui caractérisent la saison B comparée à la saison A.

Grâce à cette production combinée de « Ndinamagara » et « Victoria » de 66 tonnes, 33 ha de parcelles ont pu être emblavées au début de la saison 2011 A avec des semences de qualité certifiée. A la clôture de la saison 2010 B, l'ISABU mit 79 tonnes de semences certifiées (toutes catégories confondues) à la disposition du public permettant d'emblaver 39,5 ha en début de saison 2011A. Par conséquent la contribution du projet, à travers les semences certifiées produites par les privés qu'il a encadrés pour la campagne 2010 B, permit d'augmenter en 2011 A les superficies emblavées par $(33/39.5) \times 100 = 83 \%$ avec des semences de qualité.

En résumé, pour l'année calendaire 2010 la contribution du projet permet d'augmenter les superficies emblavées de $(74.5/86.50) \times 100 = 86 \%$ avec des semences de qualité. **Ceci signifie que le projet a, pour l'année 2010, plus que dépassé l'objectif (spécifique) de 5 % des parcelles (de pomme de terre) emblavées avec des semences de qualité certifiée.**

Les progrès réalisés par le projet dans son appui à la privatisation de la filière de production de semences de pomme de terre lui ont permis d'identifier les facteurs dont la maîtrise est clé pour assurer le succès d'une filière de production de semences. Par suite le projet a développé une stratégie d'appui aux privés multiplicateurs de semences de pomme de terre qui devrait est transposable aux autres cultures de rente. La stratégie de développement d'une filière de production de semences mise au point par le projet s'articule autour d'un paquet d'interventions qui consistent à opérer aux niveaux suivants :

- Relèvement du prix de vente de la semence par la Commission Nationale Semencière (CNS) ;
- Accès à du matériel de départ (semences de pré base ou base) de qualité ;
- Facilitation de la création de débouchés (campagne de publicité, rachat facultatif partiel) ;
- Accès au crédit de campagne pour l'achat des intrants (semences, engrais, chaux, produits phytosanitaires, fumier, mais pas la main d'œuvre). Le projet garanti que 50 % du crédit de campagne et le privé cautionne le solde par ses moyens propres (domiciliation de salaire, titres, etc.)
- Accès à une assurance agricole
- Formations en phytotechnie de la production semencière, à la gestion d'un compte d'exploitation et au contrôle de qualité
- Accès à un fonds de subventions pour l'acquisition d'actifs d'aide à la production (hangars de stockage, irrigation, petits matériels, etc.) Le projet plafonne son assistance à 60% du coût de l'actif, le privé contribuant le solde de 40 %.
- Regroupement associatif pour la défense des intérêts communs, l'appropriation du contrôle de la qualité et de la gestion des relations avec les IMF dépositaires des fonds de garantie aux crédits de campagne.

La contribution du résultat 5 à l'atteinte de l'objectif spécifique a été importante. La campagne publicitaire financée par le projet a permis de sensibiliser le public aux normes de qualité aux quelles les privés encadrés par le projet sont astreints. Par suite au moment opportun, la diffusion d'un spot a permis de diriger les acheteurs potentiels vers les privés qui avaient satisfaits aux normes de qualité. Se faisant le projet a aidé à la création de débouchés pour l'écoulement des semences produites par les privés et assister à la diffusion de semences de qualité dans le milieu paysan.

Le projet a aussi facilité le regroupement des producteurs de la province de Mwaro en une association de producteurs dotée d'un statut juridique agrémenté. Celle-ci est appeler à s'agrandir ou à faire école dans d'autres provinces au fur et à mesure que le nombre de multiplicateurs rejoignant la filière de production de semences de pomme de terre s'accroît.

Dynamique « Harmo » : l'évaluation à mi-parcours du projet RAFS conclue en novembre 2010 rend compte de la dynamique « harmo » dans les termes suivants (italique).

Le projet met à la disposition des partenaires burundais et de la SMCL des informations très complètes par rapport aux activités déployées. Les différents documents et rapports commandités par le projet sont présentés et discutés avec les partenaires. A cet égard, nous soulignerons que l'audit réalisé par Deloitte sur l'ISABU a fait l'objet d'une concertation avec l'ISABU pour que des mesures correctives soient adoptées.

On observe au niveau du projet une volonté permanente de partager les recommandations avec les partenaires burundais. L'analyse des capacités des institutions partenaires concernées par le projet est recherchée de manière quasi systématique. Le souci de renforcement du leadership des partenaires n'est pas une tâche aisée compte tenu de la durée du projet et du poids du passé. Des efforts dans ce sens notamment dans le cadre de formations ou au départ de certaines réunions ont pu être observés.

Pour la filière de pomme de terre, un alignement des différents acteurs a progressivement lieu de part l'influence du projet : la FAO et les ONGs, plutôt que de s'approvisionner en semences de pré base à l'ISABU, commencent à se fournir en semences de base et commerciale chez les multiplicateurs encadrés par le projet RAFS (avantage financier et meilleure assurance de qualité). Ces organisations instituent aussi les contrôles sur pied et sanitaires parmi des groupements de multiplicateurs qu'ils encadrent. Le taux de subventionnement de la production (nul au projet RAFS, élevé à la FAO et les ONGs) demeure néanmoins un facteur de divergence dans les approches.

Il y a lieu aussi de noter que le projet RAFS collabore étroitement avec les chercheurs de la Facagro dans le cadre de la mise en œuvre d'essais à posteriori et de description variétale portant sur différentes cultures vivrières. Le projet collabore aussi avec les autres projets agricoles de la CTB, notamment le projet APVR en matière de production semencière et le projet PAI-Minagrie en matière de la réforme du Minagrie.

Il y a un foisonnement des acteurs de développement au Burundi. Le projet a ciblé les principaux et a mis en place une concertation afin de tendre vers une certaine harmonisation. Il convient également de souligner les échanges qui ont été établis sur cette thématique avec la DUE à Bujumbura. Les chargés de programme rencontrés lors de la mission sont très demandeurs pour que le cadre d'intervention soit fixé par le projet RAFS et pour sensibiliser les responsables des différents projets qu'ils financent notamment au travers de la ligne budgétaire « Sécurité alimentaire » à l'importance d'adopter une méthodologie d'intervention concertée.

Intégration « genre » et « environnement » : l'évaluation à mi-parcours du projet RAFS conclue en novembre 2010 rend compte des thématiques genre et environnement dans les termes suivants (italique).

Les femmes burundaises jouent un rôle central et primordial dans la production vivrière au Burundi. Toutefois, elles restent peu représentées au niveau des maillons en amont de la filière semencière qui ont fait l'objet des principaux appuis du projet RAFS. Compte tenu de cette faible représentation, il conviendra de s'assurer que les femmes occupent certains postes au niveau des organes de concertation de la filière semencière qui doivent être mis en place. Notons cependant qu'une femme compte parmi les meilleurs multiplicateurs privés encadrés par le projet et que le problème de la sous représentation des femmes au niveau du

projet ne tient pas à la politique du projet, mais plutôt au fait que peu de femmes répondent aux appels de collaboration du projet.

Sur le plan de la dimension environnementale, les objectifs du projet et les activités développées s'inscrivent dans le respect durable de l'écosystème, de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Le projet ne présente pas de risques potentiels pour l'environnement et les technologies utilisées sont respectueuses de l'environnement.

4.2.3 Risques & hypothèses

Les risques et hypothèses listés dans le DTF sont les suivantes :

Risques et hypothèse	Commentaires
Stabilité socioéconomique	Le déroulement pacifique des élections générales burundaises de 2010 et l'inauguration sans contestation majeure du nouveau gouvernement augure positivement pour la stabilité socio économique du pays à moyen terme.
Aléas climatique	A part la zone de Kirundo qui semble souffrir d'évènements de sécheresse récurrents, les conditions climatiques pour 2010 étaient assez normales pour le reste du pays. Notons que les pluies en début de la saison 2011 A ont été tardives ce qui a impacté sur les semis par certains privés encadrés par le projet. Sinon l'abondance des pluies, une fois qu'elles ont débuté, était assez forte. La zone agro écologique favorable à la culture de la pomme de terre couvre plusieurs provinces étalées du sud au nord du pays et donc il est peu probable que tous les producteurs coopérant avec le projet soient tous affectés par des aléas climatiques.
L'ISABU assure la mise à disposition de variétés performantes sur le marché	A l'heure actuelle l'ISABU n'a pas encore produit de nouvelles variétés et le projet travaille avec le matériel traditionnel. De mettre de nouvelles variétés sur le marché en soi ne changera pas la problématique de leur qualité si leur production semencière n'est pas indépendamment contrôlée par un service compétent s'appuyant sur un cadre juridico-technique opérationnel. L'objectif du PAI-ISABU de la coopération belgo burundaise est précisément de relancer la recherche, notamment le développement de nouvelles variétés. Le plan directeur pour la recherche que l'ISABU mènera à l'avenir a été approuvé en 2010.
Conclusions	Dans l'ensemble les hypothèses liées au DTF ont été rencontrées et les risques sont faibles

Le plus gros risque relevé par la mise en œuvre du projet se rapporte à l'appropriation par l'ISABU et la DPSP des outils mis à disposition par le projet. De l'avis de plusieurs missions d'évaluation, le labo de phytopathologie de l'ISABU est suffisamment bien équipé et le niveau de formation du personnel suffisant pour qu'il puisse être en mesure de contribuer au contrôle

de la qualité semencière des productions de l'ISABU. Le problème est d'ordre organisationnel et la résolution des blocages est donc plus du domaine de l'institutionnel (projet PAI-ISABU) que technique. De même, comme il ressort de la discussion sur la pertinence de l'ancrage (chapitre 4.1) et de la discussion de l'impact du résultat 3, que l'autonomie actuelle de la DPSP est insuffisante et son autorité insuffisamment reconnue par les acteurs de l'industrie que pour garantir la planification et l'exécution de programmes de contrôles fiables des productions semencières. La promulgation de la loi semencière permettrait à la DPSP et de l'ONCCS (quand il sera créé) d'imposer son autorité. Une expertise en gestion administrative et financière devrait être commanditée pour doter le service de procédures lui permettant de s'autonomiser.

La question qui se pose est de savoir si des blocages ou paralysie au niveau de l'ISABU et la DPSP sont de nature à hypothéquer la création d'une industrie privée de production de semences de qualité ? La réponse est non si des mesures sont mises en place pour contourner le quasi-monopole en amont de la filière détenu par l'ISABU en matière de fourniture de semences. Ces mesures comprennent, par exemple, l'ouverture du marché des semences de pré base aux sociétés semencières privées. D'autre part, l'accréditation des contrôleurs semenciers tiers du secteur non étatique opérant sous tutelle de l'ONCCS pourrait assurer que le contrôle des productions semencières soit réalisé même si les moyens de fonctionnement de ce service devenaient insuffisants.

4.2.4 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	Satisfaisant	L'objectif spécifique est atteint dans le cas de la pomme de terre. Il reste à étendre le modèle à d'autres spéculations
Efficience	Satisfaisant	Les marché publics sont souvent déclarés infructueux et doivent être relancés causant des pertes de temps et nuisant au décaissement
Durabilité	Satisfaisant	Mettre des mesures pour palier les carences de l' ISABU et accréditer les contrôleurs semenciers du secteur non étatique
Pertinence	Très satisfaisant	L'objectif du projet s'aligne pleinement sur la stratégie agricole nationale du Minagri et les paysans sont demandeurs de semences de qualité

4.2.5 Impact

Plus que les niveaux de production (modeste) actuelle que le projet contribue, son mérite se situe surtout dans la démonstration qu'il donne de la manière dont une industrie, jusqu'à présent fortement dépendante de dons et de structures étatiques, peut être changée en une activité génératrice de revenus pour l'économie burundaise où des acteurs étatiques côtoient des opérateurs privés et ajoutent de la valeur en investissant leurs ressources propres. Compte tenu du rôle que le développement de filières agricoles est appelé à jouer dans la SAN pour transformer l'agriculture de subsistance burundaise en une activité capable de dégager des surplus commercialisables, la stratégie mise en place par le projet RAFS pour développer une filière privée de production de semences de pomme de terre pourrait servir de modèle pour d'autres cultures.

4.2.6 Leçons apprises et recommandations

Décisions	Source	Qui	Temps	Etat
Importer des mini tubercules de l'antenne CIP du Kenya	4.6.7	UGP projet , multiplicateurs privés	Q4(2010)	Done
Mettre en place une capacité de production locale de mini tubercules	4.6.7	UGP projet, multiplicateurs privés	Q4(2010)	On going

Recommandations	Source	Qui	Deadline 2011
Stratégie d'amélioration de la qualité sanitaire des semences de pré base de pomme de terre	4.3.7	Direction ISABU, labo de phytopathologie, unité spécifique semences, programme recherche pomme de terre	Q2
Renforcement des protocoles de sélection conservatrice pour le production de semences de pré base de riz		Direction ISABU, unité spécifique semences, programme recherche riz	Q2
Renforcement de la fonction administrative et financière au niveau des centres semencier de l' ISABU		UGP, direction ISABU, PAI-ISABU	Q3
Promulgation des textes d'application de la loi semencière	4.4.7	Minagrie autorité législative	Q3
Renforcement de la fonction administrative et financière de la DPSP	4.4.7 et 4.5.7	UGP, DPSP	Q3
Recruter le personnel de l' ONCCS et DPSPn sur concours	4.5.7	Minagrie	Q2
Création d'une réserve de contrôleurs semenciers accrédités sous tutelle de l' ONCCS		UGP, DPSP	Q2
Mettre un outil de prévision de la demande semencière		UGP, DPSP	Q3

Leçons apprises	Public	Capitalisation dans le cycle de projet
Complémenter la fourniture d'appui technique au partenaire par un renforcement en gestion	Minagrie, ISABU, EST,UGP	Formulation et mise en œuvre
Conditions qui doivent être satisfaites pour créer une filière viable de multiplication de semences	Minagrie, EST, UGP, privés	Formulation et mise en œuvre
Les schémas de partenariat où le privé assume la grosse part des risques financiers associés à la production semencière sont les plus performants	EST, Minagrie, privés	Formulation, mise en œuvre et évaluation

4.3 Résultat 1

4.3.1 Indicateurs

Résultat : Des semences de pré base en quantité, qualité, diversité et aux époques propices à leur utilisation sont produites par l' ISABU					Progrès : insatisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année 2010	Commentaires
Quantité de semences de pré base produites par saison culturale			317 T non contrôlées par des tiers indépendants ont été produites en 2008	173 T de semences contrôlées par des tiers ont été produites en 2010	Chiffres pour la pomme de terre
Qualité de semences de pré base			Incertaine faute de contrôles indépendants	50 T sur 173 T produites sont des semences de catégorie pré base, le reste est de catégorie base ou commerciale	Chiffre pour la pomme de terre
Nombre de variété en multiplication			90 % des variétés produites en 2008 sont de la « Ndinamagara »	50 % des variétés produites en 2010 A sont de la « Ndinamagara »	Chiffre pour la pomme de terre
Rapport du labo de phytopathologie			23 analyses d'échantillons en 2008	< 23 analyses d'échantillons	Chiffre pour la pomme de terre

4.3.2 Bilan activités

Activités	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1 Appui à l'organisation d'un service semence		x			
2 Appui à la conservation et purification du germoplasme		x			
3 Consultation appui conservation et purification		x			
4 Appui à la production de semences de pré base				x	Suspension du financement
5 Consultation appui sélection conservatrice		x			
6 Production en grande quantité de matériel de départ				x	Echec de la production
7 Formation du personnel de l' ISABU		x			
8 Appui au volet infrastructurel de l' ISABU			x		

4.3.3 Analyse des progrès réalisés

Activités du projet

Au niveau des moyens matériels, le projet a financé l'acquisition de i) un groupe électrogène de 50 KVA pour l'alimentation du laboratoire de production *in vitro* de Gizosi et la construction de son abri, ii) une chambre froide (en cours d'installation) pour la conservation du germoplasme, iii) réactifs et de matériel pour le labo de phytopathologie, iv) 2 ordinateurs avec logiciels et onduleurs pour l'unité spécifique semence, v) 2 congélateurs et 2 combinés réfrigérateurs assortis de stabilisateurs pour le labo de phytopathologie et celui de Gisozi ainsi que pour l'unité de conservation du germoplasme, vi) un tachéomètre pour l'Ir du génie rural, vii) 5 serres de production (aéroponique) de mini tubercules (en cours de construction) pour la station de Gisozi. Le projet a aussi financé l'aménagement de l'irrigation pour 20 ha du périmètre de Murongwe (en cours).

Au niveau des formations et voyages d'études le projet a organisé et financé i) un stage de 3 mois à Gembloux de septembre à décembre 2009 pour 2 scientifiques (du labo de phytopathologie et du labo *in vitro*). Cette formation a été suivie d'un encadrement sur place de 10 jours en février 2010 pour la mise en application des acquis par deux formateurs de Gembloux, ii) une formation en informatique pour le personnel de l'unité spécifique semence et le personnel administratif, iii) une formation personnalisée et individuelle en comptabilité analytique pour la comptable du service spécifique semence, iv) d'un voyage d'études au CIP-Kenya en 2010 portant sur l'aéroponie pour le directeur de production, le responsable du labo *in vitro* de Gisozi et le chef du programme de recherche de la pomme de terre v) d'un autre voyage d'échange d'expériences au Rwanda en 2008.

Au niveau des consultances, le projet a recruté i) un expert international en certification pour l'élaboration des protocoles de sélection conservatrice et du contrôle interne de qualité, ii) une expertise perleée en phytopathologie (virologie, bactériologie, mycologie) qui est en cours d'exécution.

Au niveau de l'appui à la production semencière le projet a financé i) la fourniture de 35 000 plants de colocase en saison 2010 A et leur multiplication en grande quantité pour sa diffusion en milieu rural, ii) la campagne 2009 B de production de semences de souche et de pré base de pomme de terre, de riz, d'arachide, de haricot, de blé. Le projet a aussi organisé et financé le contrôle sur pied par la DPSP et analyses sanitaires systématiques des parcelles de pomme de terre 2009 A + 2009 B + 2010 A + 2010 B par le labo de phytopathologie de l'ILVO à Gand.

Diverses autres activités ont été organisées et financées par le projet, notamment i) l'acquisition du manuel ISTA et publications scientifiques portant sur la certification semencière et analyses phytopathologiques, ii) un audit organisationnel des services administratifs et financiers de l'institut, iii) la publication du Catalogue des Espèces et Variétés vivrières améliorées par l'ISABU, iv) la diffusion télévisée d'un programme portant sur la production de la pomme de terre élaboré par le programme pomme de terre.

Analyse des activités du projet et des progrès qu'elles génèrent

Bien qu'un nombre impressionnant d'activités aient été réalisées, elles ne se traduisent pas, à l'heure actuelle, par une amélioration de la qualité de la production des semences de l'ISABU. Les résultats des analyses de la saison 2010 B (clôturée au mois d'août/ septembre 2010) ont montré que la majorité des semences de pré base produites par l'institut auraient dû, en fait, être déclassées et rétrogradées soit dans la catégorie base ou commerciale. Pire une grosse partie de la production de semences de souche et des mini tubercules ont été déclassées, l'inspection visuelle des plants révélant à elle seule un taux d'infection déjà supérieur aux seuils de tolérance fixés par les normes techniques. Pour rappel, en 2009 A les rapports d'analyses compilés par le projet révélaient déjà une incidence anormale de contamination des semences de pré base par le *Ralstonia*. Ce diagnostic alarmant fut ensuite confirmé successivement en 2009 B, 2010 A et 2010 B.

Le mérite du projet est d'avoir identifié un problème sanitaire important et d'y avoir sensibilisé la direction de l'ISABU qui, dès lors, peut mettre en œuvre des mesures d'assainissement. La difficulté c'est que, 4 saisons après la révélation des premières indications du problème et de son étendue, celui-ci reste entier et il ne semble pas que la qualité de la production des semences de pré base s'améliore. Le projet a proposé en mars 2010 une solution dotée d'un plan d'accompagnement de mise en œuvre, mais celle-ci n'apportera des améliorations que dans 3 ou 4 saisons. Il s'agit de doter la station de Gisozi de la technique aéroponique du CIP pour la production des mini tubercules. Comme il est illustré à l'annexe 7.4, l'aéroponie permettrait de réduire le nombre de plants de génération G3 qui, à l'heure actuelle, alimente à raison de 100 % la filière en aval de l'ISABU et de les substituer en partie par des plants G2. Comme cette réduction de générations correspond à une diminution des risques sanitaires associés aux multiplications au champ, la filière gagnerait en qualité.

Les activités ne se sont pas non plus traduites par une augmentation de la quantité de semences produites par l'ISABU. Le financement de la production de semences de pré base, objet d'une convention entre le projet et l'institut signée en octobre 2008, fut, après une campagne (2009 B), suspendue suite à la publication en janvier 2010 des conclusions de l'audit par la société Deloitte S.A Burundi portant sur les services financiers et administratifs de l'institut. Avec l'accord de la SMCL du 30 mars 2010 le solde des fonds alloué à la production semencière a été basculé sur la ligne infrastructure de l'ISABU et ceci pour financer le projet d'acquisition des serres aéroponiques.

Notons que le financement de la campagne 2009 B a tout de même permis à l'institut de renflouer son fonds de roulement et de le remettre au niveau auquel il l'était à la clôture, en 2006, de l'ancien projet de la coopération belgo-burundaise « Appui à l' ISABU dans sa Filière semencière ». D'autre part la décision en octobre 2009 de la CNS d'augmenter le prix auquel l'institut est autorisé à vendre ses semences de pré base signifie que le taux de décapitalisation du fonds de roulement de l'institut pour la production de semences devrait ralentir significativement. Pour le cas des semences de pomme de terre, qui constituent le premier poste semencier de l'institut, la décision de la CNS fut salutaire car elle permit à l'ISABU de basculer d'une situation financièrement déficitaire en l'une ou elle cesse de perdre des fonds. Le projet regrette que pour d'autres spéculations le prix n'ait pas été ajusté à un niveau qui permettrait à l'institut d'au moins rentrer dans ses frais.

D'autre part il peut être démontré que les niveaux de production atteints par l'ISABU dans le passé sont excédentaires (parfois par un facteur de 10) par rapport aux besoins d'une filière normale c-à-d où 2 cycles supplémentaires de multiplication se succèdent en aval de l'ISABU

au lieu d'une multiplication comme c'est le cas pour le moment. Par suite l'augmentation de la production de l'ISABU n'est pas nécessairement une fin en soi et sauf pour le haricot et l'arachide n'est pas pertinente. Il vaut mieux que l'ISABU produise moins, mais focalise son attention sur la qualité de ses productions.

Le projet de multiplication, en saison 2010 A, des colocases a tourné au fiasco suite à une combinaison de problèmes dont les causes ne peuvent pas être rapportées vu que le rapport d'investigation n'a encore pas été transmis au projet. En attendant le financement de la deuxième phase de multiplication a été mis en suspens. Le faible pourcentage de colocases qui ont survécu lors de la première phase pourrait faire l'objet d'une multiplication supplémentaire et permettre l'atteinte des objectifs de production initialement envisagés. Une proposition allant dans ce sens a été faite par le projet à l'ISABU et un plan de multiplication assorti d'un budget et d'objectifs est attendu de la part de l'institut.

Dynamique « Harmo » : est assez faible pour le résultat 1. Le projet API-ISABU et RAFS ont collaboré pour le financement de l'audit des services financiers et administratifs de l'institut. Il n'a cependant pas été possible de collaborer davantage avec ce projet pour assister l'institut à mettre en œuvre certaines recommandations de cet audit, notamment au niveau des stations provinciales. Ces stations sont perçues par l'API-ISABU comme des centres de multiplication semencière et non de recherche. Comme le mandat de ce projet est surtout l'appui à la recherche, la direction de l'UGP du projet API-ISABU n'a pas donné suite aux propositions du projet RAFS de procéder au recrutement d'une expertise en gestion pour renforcer les capacités de gestion administrative des stations.

Les problèmes de fonctionnement du laboratoire de phytopathologie et leur conséquence pour le contrôle de qualité ont aussi été signalés à la direction de l'ISABU et de l'UGP du projet API-ISABU. De même la direction de l'ISABU a été mise au courant des problèmes sanitaires qui affectent la production de pomme de terre et de l'échec du projet de la multiplication des colocases. Seuls les résultats des futures saisons pourra dire si i) des mesures auront été mises en œuvre par l'institut pour remédier aux problèmes et ii) si elles auront été efficaces.

Intégration « genre » et « environnement » : le projet a initié une formation en comptabilité analytique pour la comptable de l'unité spécifique semences. La mise en lumière du problème *Ralstonia* susceptible, par sa rémanence, de contaminer un sol pour des périodes allant jusqu'à une dizaine d'années permettra une protection plus efficace de l'environnement .

4.3.4 Risques et hypothèses

Les risques et hypothèses listés dans le DTF sont les suivantes :

Risques et hypothèses	Commentaires
ISABU accepte de se réorganiser pour créer un service semencier interne	<p>Le service spécifique semence est créé et planifié, coordonne et documente la production semencière.</p> <p>Cependant des problèmes de gestion administrative et financière au niveau central et surtout au niveau des stations et centres de multiplication semencière de l'institut ont été mis en évidence par l'audit de Deloitte Burundi (nov 2009 et janv 2010), rendant risqué le financement de la production semencière de l'institut par le projet. Le désastre, qui a visité la production de colocase en 2010 A, a confirmé, s'il en était besoin, les problèmes qui affectent l'organisation de la production semencière de l'ISABU. De même la présence de taux d'infestation anormalement élevé de <i>Rasltonia</i> dans plusieurs centres de multiplication semencière affectant toutes les catégories de semences de pomme de terre (pré base, souche, et mini tubercule) produites par l'institut dénote un manque de maîtrise des techniques de production et un manque d'encadrement de la part des responsables de la production.</p>
Les chercheurs compétents restent dans l'institut en nombre suffisant	Au niveau pomme de terre le spécialiste de l'institut titulaire d'un doctorat a rejoint l'Université du Burundi. D'autres programmes, notamment celui du riz par exemple, ont aussi perdu du monde.
Le labo de phytopathologie est doté d'un responsable compétent	<p>3 chefs de service se sont succédé depuis le démarrage du projet. Selon les rapports de diverses missions, le labo est bien équipé et les ressources humaines sont d'un bon niveau technique mais le personnel manque d'autonomie et d'initiative. Par suite des carences organisationnelles, notamment au niveau de l'élaboration des plans d'approvisionnement en consommables et en réactifs, le labo est souvent paralysé. En novembre 2008, le projet RAFS a signé une convention avec l' ISABU pour le financement du labo de phytopathologie pour un montant de 50 500 euros afin de le pourvoir de moyens autonomes de fonctionnement. Malgré la mise à disposition de ces moyens, le labo est régulièrement à cours de réactifs. Ainsi en 2009 A, aucune analyse phytosanitaire n'a pu être réalisée par le labo sur les échantillons de semences de pomme de terre prélevés dans les parcelles de multiplication. En 2010 B le labo était à nouveau sans réactifs. Au vu des sévères problèmes d'infestation des stations de production par le <i>Ralstonia</i>, le</p>

	dysfonctionnement du labo doit être enrayer sous peine de placer l'ISABU dans l'incapacité de produire des semences saines par faute de moyens de contrôle de leur qualité.
Conclusions	Dans l'ensemble les hypothèses postulées par le DTF n'ont pas été rencontrées. Les risques demeurent élevés

4.3.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	Insatisfaisant	La qualité des productions est problématique plus que la baisse des quantités
Efficience	Satisfaisant	Le décaissement des fonds est conditionné par des procédures strictes d'éligibilité des dépenses. Un audit a été commandité.
Durabilité	Insatisfaisant	Il n'est pas possible de créer une industrie semencière si le matériel de départ n'est pas sain ou de qualité physique douteuse

4.3.6 Exécution budgétaire

Au 31 12 2010 le décaissement pour le résultat 1 était de 244 K euros soit un taux d'exécution de 38 %. Le solde des engagements contractés en 2010 étaient de l'ordre de 211 K euros. Le décaissement + engagement représentent un montant de 455 K euros soit 70 % du budget alloué à ce résultat.

4.3.7 Leçons apprises et recommandations

Fournir des appuis technique et institutionnel à un partenaire (semi) étatique en sortie de post conflit ne suffit pas pour le remettre sur pied. Il est nécessaire de prévoir aussi un appui pour le renforcement de la fonction de gestion administrative et financière du partenaire et ceci afin de le rendre capable d'absorber et d'utiliser les financements que les projets techniques, tels le RAFS, disposent pour l'appuyer. Sans le développement d'une telle capacité, l'autonomisation du partenaire risque de ne pas se réaliser et l'atteinte des objectifs de décaissement financier deviennent surtout une mesure du degré de succès avec lequel le projet se substitue au partenaire. Cette substitution, bien que capable de produire des résultats à court terme, met en péril la durabilité de l'intervention vu qu'elle traduit en réalité un manque d'appropriation par le partenaire.

La création d'une industrie de production semencière performante ne peut être atteinte que si elle est soumise aux lois de la concurrence. Par suite, fonder une industrie, en la faisant dépendre pour son approvisionnement en matériel de départ d'un fournisseur monopolistique est contraire à la doctrine de la libre concurrence et risque de fragiliser son essor. La fonction première de l'ISABU reste la recherche agronomique et il y a lieu de s'interroger combien l'implication de l'institut dans la production de semences de base le détourne de cette mission.

4.4 Résultat 2

4.4.1 Indicateurs

Résultat : La production, distribution et la commercialisation des semences dans le pays sont coordonnées par l'administration burundaise					Progrès : Satisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année 2010	Commentaires
Adoption d'un plan national semencier			0	PNS adopté en décembre 2009.	
Adoption de méthodologie d'intervention pour tous les acteurs de développement			0	Alignement des différents acteurs (FAO, ONG, FIDA, UE) a progressivement lieu.	
Nombre de réunions de concertation tenues au niveau national et provincial			0	12 réunions du CNS et une réunion de sensibilisation à la certification dans chaque province ont été tenues depuis le démarrage du projet.	
Diminution et/ou arrêt des distributions gratuites de semences			100 %	L'insertion d'un maillon privé de production de semences de base et commerciale par le projet dans la filière semencière a eu pour effet d'augmenter la quantité de semences disponibles pour les tiers solvables. Par suite, les distributions gratuites par les organisations humanitaires, qui pour l'heure dominant la filière semencière, représentent un pourcentage plus faible du marché des semences de pommes de terre qu'au démarrage du projet	
Bonne coordination entre les activités du projet et celles des autres bailleurs de fonds			0	Coordination en place avec les autres projets agricoles de la CTB, FAO, UE. Concertation avec le FIDA	
Législation finalisée et adoptée			0	La loi semencière fut promulguée en mai 2009. Les textes d'opérationnalisation de la loi et du PNS ont été élaborés et validés en décembre 2010	

4.4.2 Bilan activités

Activités	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1 Assistance technique à la DGA		x			
2 Réunion bisannuelle de la CNS	x				
3 Organisation de visites avec les pays voisins		x			
4 Assistance technique ponctuelle pour finaliser la loi		x			
5 Mise en place du catalogue		x			
6 Consultation pour la mise en place du catalogue		x			

4.4.3 Analyse des progrès réalisés

Activités du projet

Au niveau de la mise en place du cadre juridique, le projet a financé i) la facilitation par le directeur de la DPSP de la promulgation en mai 2009 de la loi semencière, ii) l'élaboration et la validation en décembre 2009 du Plan National Semencier, iii) le recrutement d'un expert international en contrôle et certification semencière qui a produit les arrêtés, règlements, manuels, procédures et autres outils permettant l'opérationnalisation de la loi semencière, iv) la sensibilisation des acteurs (bailleurs de fonds, FAO, ONGs, DPAAE) impliqués dans la filière semencière aux dispositions de la loi semencière.

Au niveau de l'appui à la CNS le projet a financé et parfois pris part à i) 12 réunions de la CNS, ii) d'une réunion de sensibilisation dans chaque province sur l'importance du contrôle, de la production de la semence de qualité et la certification semencière, iii) d'un voyage d'études au Rwanda, iv) d'une tournée des centres semenciers de la DPAAE par les membres de la CNS pour préparer la saison 2011 A. En octobre 2009 la CNS a décidé une augmentation générale du prix auquel l'ISABU est autorisé à vendre ses semences de pré base. Pour la pomme de terre le prix a été rehaussé de 400 Fbu/kg à 1000 Fbu/kg permettant à l'institut de rentrer plus ou moins dans ses frais et ainsi de pérenniser son fonds de roulement de production semencière pour la pomme de terre.

Le projet a aussi financé une série d'essais à postériori en collaboration avec la Facagro. Le but des essais est de décrire les variétés d'une série de cultures vivrières (haricot, maïs, sorgho, pomme de terre) selon les procédures UPOV et ceci afin de les inclure dans le catalogue des espèces et variétés officielles. Un autre objectif est de contrôler la pureté des semences sèches de pré base produites par l'ISABU.

Analyse des activités du projet et des progrès qu'elles génèrent

Les activités du projet au niveau du résultat 2 se sont traduites par une avancée considérable dans la mise en place du cadre juridico-technique qui dotera l'administration d'outils lui permettant de jouer pleinement son rôle régalién de contrôle de la qualité des productions semencières sur l'étendue du territoire national. Cette législation permettra aussi au Burundi de remplir ses engagements d'harmonisation régionale en matière de production semencière au sein de l'East African Community et d'ainsi se positionner favorablement en matière de commerce régionale de semences et plants. L'adoption d'un cadre légal, par la protection

qu'elle étend aux détenteurs de germoplasme et aux labels de qualité, est aussi propice à encourager l'implantation de sociétés semencières internationales sur le territoire du Burundi et ainsi permettre une diversification des sources de semences, de la mise en place d'un réseau de distribution des semences de qualité et en général de permettre la création d'opportunités économiques génératrices d'emplois et de revenus fiscaux pour la population et l'Etat burundais respectivement. La loi prévoit l'accréditation de contrôleurs privés sous tutelle de la DPSP. Cette mesure permettra d'alléger les coûts de fonctionnement du service de contrôle de la DPSP puisqu'elle aura le loisir de coopter des tiers dans l'exécution des inspections sur pied.

Le projet, faisant suite aux recommandations du PNS, a aussi formulé un projet d'amendements à la loi semencière, en particulier la scission de la DPSP en deux nouvelles institutions assurant une séparation des rôles. Celles-ci regroupent, d'une part, la DPSPn (nouvelle), chargée de la coordination du secteur semencier, et, d'autre part, l'Office National du Contrôle et de la Certification Semencière (ONCCS) chargé du contrôle indépendant de la qualité des productions semencière et de leur certification. Un scénario d'intégration de l'ONCCS dans l'organigramme du Minagrie a été tablé lors d'un atelier portant la réforme du Minagrie facilité par le PAI-Minagrie en octobre 2010.

Compte tenu des élections générales au Burundi en 2010, la promulgation des textes juridiques préparés avec l'assistance du projet n'a pu être réalisée en 2010. Néanmoins un atelier portant sur leur lecture et validation par différents intervenants étatiques a pu être organisé en décembre 2010 pour préparer leur présentation aux autorités exécutives et législatives.

Dynamique « Harmo » : est intense pour ce résultat. Le directeur de la DPSP a fourni un effort considérable et fait preuve d'initiatives qui ont abouti à la promulgation en mai 2009 de la loi semencière. Au cours de cette phase initiale, l'action du projet s'est limitée à celui d'un rôle d'appui en fournissant au directeur de la DPSP les moyens matériels pour l'exécution de sa mission. La formulation des tdr pour la consultance chargée de l'élaboration du PNS ainsi que l'administration de la procédure de recrutement fut un effort mené conjointement par l'UGP du projet et la direction de la DPSP. Le PNS est le fruit du travail d'un expert national en production semencière. L'adoption du PNS fut le résultat d'un processus où les intervenants burundais, notamment le DGA et ses collègues du Minagrie, ont joué le rôle dominant. Le projet a financé le recrutement d'un expert international en certification pour l'élaboration des textes juridico-techniques d'opérationnalisation de la loi. Cependant le processus de validation des projets de textes élaborés par le consultant a été exécuté par des intervenants burundais, notamment le DGA, des juristes et des collègues du Minagrie. Pour accompagner le processus de préparation des textes légaux et bénéficié d'une expertise professionnelle, le projet a recruté un juriste national de haut niveau qui travaille dans la section juridique du sénat.

La loi a soulevé l'intérêt de divers acteurs qui jouent un rôle important dans la filière semencière, notamment la FAO, l'UE et nombre d'ONGs nationales et internationales. Par suite le projet a été invité à organiser des ateliers de sensibilisation portant sur les dispositions de la loi et qui ont attiré une forte participation des représentants de ces organisations.

Intégration « genre » et « environnement » : la loi semencière rendra l'importation de semences et de plants de tout venant beaucoup plus difficile. Le contrôle de maladies de quarantaine telles le *Ralstonia* susceptible, par sa rémanence, de contaminer un sol pour des

périodes allant jusqu'à une dizaine d'années pourra être institutionnalisé. Par suite une protection plus efficace de l'environnement en résultera.

4.4.4 Risques et hypothèses

Les risques et hypothèses listés dans le DTF sont les suivantes :

Risques et hypothèses	Commentaires
La DGA assume pleinement son rôle de coordination de la filière semencière	<p>La volonté de la DGA de s'impliquer dans la filière semencière ne manque pas. Cependant, malgré un travail juridique important réalisé avec le concours du projet, la loi semencière, bien qu'ayant été promulguée n'est pas encore opérationnelle, les textes d'application ayant été bloqués au niveau du Minagri compte tenu des élections. Sans l'adoption du cadre juridique il demeurera difficile pour la DGA de coordonner efficacement le secteur.</p> <p>D'autre part outre le cadre juridique, des outils de coordination manquent, notamment les instruments de prévision de la demande en semences et de la programmation de la production semencière.</p>
Les divers projets et partenaires de développement acceptent de jouer le jeu	<p>L'UE, le FIDA, la FAO, les projets agricoles de la CTB, nombre d'ONGs agissant à différents niveaux de la filière semencière sont conscients du besoin d'une meilleure coordination et sont prêts à suivre les directives de l'administration.</p> <p>La FAO, le projet APVR-CTB, certaines ONGs, par exemple, inscrivent les groupements de multiplicateurs qu'ils encadrent au contrôle de la qualité semencière.</p> <p>L'UE a inclus une clause dans les contrats des ONGs qui obligent ces dernières à s'inscrire au contrôle de la qualité semencière si leurs activités comprennent la production de semences</p> <p>Le FIDA a signé une convention avec la DPSP pour l'inciter à remplir son rôle de contrôle de la qualité des productions semencières des bénéficiaires du programme PAIVA B.</p>
Conclusions	Dans l'ensemble les hypothèses liées au DTF ont été rencontrées. Les risques sont modérés mais sont néanmoins réels si les textes d'application de la loi semencière ne devaient pas être promulgués ou si leur promulgation était indûment retardée.

4.4.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	Satisfaisant	La loi doit être finalisée par la promulgation des textes d'application
Efficienc	Très Satisfaisant	La loi semencière et ses textes sont le résultat d'un effort conjoint où la partie burundaise a contribué d'une façon décisive
Durabilité	Satisfaisant	Une fois la loi finalisée il faudra s'assurer que les services (DPSPn et ONCCS) chargés de son application aient les moyens de remplir leur rôle

4.4.6 Exécution budgétaire

Au 31 12 2010 le décaissement pour le résultat 2 était de 93 K euros soit un taux d'exécution de 81 %.

4.4.7 Leçons apprises et recommandations

L'application de la loi et la réalisation des bénéfices qu'elle devrait apporter tournent en grande partie autour de la capacité des services (DPSPn et ONCCS) appelés à administrer ses dispositions. Il faudra donc prévoir un appui pour doter ces services de moyens de fonctionnement ainsi que des formations pour le personnel appelé à les animer. Outre des appuis techniques, il est nécessaire de prévoir aussi un appui pour le renforcement de la fonction de gestion administrative et financière des services et ceci afin de les rendre capables d'utiliser les financements que les projets techniques disposent pour les appuyer. Sans le développement d'une telle capacité, l'autonomisation des services risque de ne pas se réaliser et donc de mettre en péril la durabilité de l'intervention.

La création par le biais de l'accréditation d'une réserve de contrôleurs semenciers issus du secteur non-étatique doit aussi être poursuivie. Ces contrôleurs, une fois dûment qualifiés, pourraient opérer sous la tutelle de l'ONCCS et alléger son fonctionnement, voire assurer la continuité des contrôles si le manque de moyens et/ou de compétences techniques venait à paralyser l'ONCCS.

Il sera aussi nécessaire de prévoir la mise en place d'un outil de la prévision de la demande semencière pour permettre à la CNS de remplir son rôle de coordination de la production. En effet sans un outil fiable d'anticipation de la demande, il est difficile à l'ISABU de programmer sa production semencière qui dès lors peut soit surestimé ou sous-estimé les besoins de la filière de multiplication semencière en aval de l'institut.

4.5 Résultat 3

4.5.1 Indicateurs

Résultat : Un service de contrôle qualité performant est opérationnel pour l'ensemble des productions semencières					Progrès : Satisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année 2010	Commentaires
Nombre de parcelles de semences de prébase, base et certifiées contrôlées			0	Entre 2009 A et 2010 B (4 saisons), 309 parcelles ont été contrôlées portant sur une gamme de cultures (pdt, riz, blé, maïs, haricot, arachide, colocase, manioc, soja)	
Nombre de parcelles de semences diffuses supervisées			0	Entre 2009 A et 2010 B (4 saisons), 217 parcelles ont été contrôlées portant sur une gamme de cultures (riz, haricot, arachide, manioc)	
Qualité des rapports de contrôle et exhaustivité des analyses			11 échantillons par an	Entre 2009 A et 2010 B, 599 échantillons ont été analysés par le labo de la qualité physique de la DPSP. Les rapports sont d'un bon niveau. Entre 2009A et 2010 B, 95 parcelles ou hangars de stockage ont été échantillonnés et analysés par l' IILVO pour la présence du <i>Ralstonia</i> . Les rapports issus de l' Ilvo sont professionnels	

4.5.2 Bilan activités

Activités	Déroutement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1 Service de contrôle est doté d'un statut autonome		x			
2 Construction de locaux pour le labo national				x	Budget insuffisant, retard dans l'attribution du terrain, pertinence de la structure
3 Equipement de labo en matériel					Ligne mise à zéro, basculée sur ligne 2
4 Définition des procédures		x			
5 Mise en place du catalogue		x			
6 Consultation pour la mise en place des procédures		x			
7 Dotation de moyens de travail		x			
8 Mise en place d'un système de traçabilité					Basculé en régie (voir ligne 11)
9 Formation du personnel à l'étranger					Basculé en régie (voir ligne 10)
10 Formation du personnel à l'étranger		x			
11 Mise en place d'un système de traçabilité		x			
12 Formation des techniciens des institutions tiers		x			
13 Etude pour la construction du labo national				x	Retard dans l'attribution du terrain

4.5.3 Analyse des progrès réalisés

Activités du projet

Au niveau de la mise en place de moyens de fonctionnement, le projet a doté les directeurs de la DGA et de la DPSP ainsi que le personnel technique de la DPSP (1 chef de service, 5 contrôleurs et 5 inspecteurs semenciers, 2 laborantins, 1 chauffeur) d'une prime d'incitation pour leurs activités liées au projet et a financé l'acquisition de i) 2 camionnettes et la remise en état des 5 motos de service, ii) matériel informatique et de la mise en réseau des directions de la DPSP et de la DGA avec connexion internet, iii) l'aménagement de locaux informatisés avec connexion internet pour les 5 A0, iv) un système informatisé (Microsoft Access) de traçabilité des lots de semences, v) d'appareils numériques et de GPS, vi) un jeu de manuel ISTA et des publications scientifiques portant sur la certification semencière et analyses phytopathologiques.

Au niveau de la formation du personnel le projet a organisé et financé i) une formation informatique sur l'utilisation des outils de base pour les 5 A0, les cadres et techniciens de la DPSP et le personnel administratif de la DGA, ii) une formation à l'étranger de 2 A0 pour un master d'un an (oct 2009 à sept 2010) à Gembloux, et de 3 A0 et du directeur de la DPSP pour un stage de 3 mois (sept à déc 2009) à l'unité de phytopathologie de l'université de Gembloux. Cette formation a été suivie d'un encadrement sur place de 10 jours en février 2010 pour la mise en application des acquis par deux formateurs de Gembloux, iii) une formation par un expert international en certification des cadres, des techniciens et A0 de la DPSP et des contrôleurs phytosanitaires de la Défense des Végétaux sur les procédures et normes de certification suivies d'un examen, iv) de deux séances de formation approfondie du personnel ayant réussi l'examen sur les procédures et normes de certification, v) la prise en charge de la participation de 3 A0, du chef de service de la DSP et de ses 5 inspecteurs semenciers et de

ses 2 laborantins dans une formation sur les techniques de production de semences de pomme de terre prodiguée par le programme de recherche pomme de terre de l' ISABU, vi) une formation à la Facagro sur les techniques d'analyse de la qualité sanitaire et physique pour les 5 A0.

Au niveau de l'appui aux contrôles de la qualité semencière le projet a financé i) les contrôles sur pied, échantillonnages et analyses sanitaires des parcelles de multiplication de semences de pomme de terre de l'ISABU (saison 2009 A + B, 2010 A + B, 2011 A), de la DPAE-FAO (2009 B, 2010 A + B), de multiplicateurs privés (2010 A + B), d'ONGs (2010 A), ii) les contrôles sur pied et échantillonnages et analyses physiques des parcelles de multiplication de semences de riz, de haricot, d'arachide, de blé et de manioc du projet APVR –CTB (saison 2009 A + B et 2010 A +B), de l' ISABU (2009 B) et de diverses organisations (DAPE-FAO, ONG, Associations, Eglises) en 2010 A et B, iii) la validation des analyses physiques et sanitaires des échantillons d'arachide et du haricot prélevés en 2009 A sur les parcelles de multiplication du projet APVR.

Au niveau institutionnel le projet a financé l'élaboration d'un projet de statut juridique de l' ONCCS.

Au niveau consultance le projet a organisé et financé les marchés publics suivants i) le recrutement d'experts en phytopathologie pour l'organisation des procédures d'analyse du labo national et des besoins et spécifications en équipements et matériel (en cours d'exécution), ii) une étude d'architecture pour la construction du labo national semencier (en cours d'exécution).

Analyse des activités du projet et des progrès qu'elles génèrent

Bien que la liste des activités du projet soit étoffée et variée, elle cache une série de problèmes de capacité qui, s'ils ne sont pas adressés, risquent de fragiliser la durabilité du résultat (3) atteint par le projet.

Ainsi, bien que les membres du personnel de la DPSP et les 5 A0 détachés par le Minagri chargés de l'exécution des contrôles ont bénéficié de formations, l'acquisition des compétences nécessaires par le personnel formé est questionnable. Au niveau de la DPSP, l'examen portant sur la formation prodiguée sur les procédures de contrôle et normes de certification a été réussi que par un contrôleur semencier (niveau A0) sur les 3 qui ont participé à la formation, 1 inspecteur semencier (niveau A2) sur les 5 qui ont participé à la formation et 1 laborantin (niveau A2) sur les 2 qui ont participé à la formation. Au niveau de la Défense des Végétaux seul un inspecteur phytosanitaire (niveau A0) sur 20 ayant participé à la formation a réussi. La formation ou le formateur sont-ils en cause ? Il est peu probable que ce soit le cas. La même formation (partie théorique) par le même formateur a été prodiguée à un pool d'agronomes et techniciens issus du secteur non étatique (privés multiplicateurs, ONGs internationales et nationales et projet APVR). Le taux de réussite était de l'ordre de 85 %.

La seconde édition de la formation fut l'opportunité pour le personnel de la DPSP et les A0 de représenter l'examen. Sur les 4 A0 qui ont présenté l'examen portant sur la partie théorique 3 ont réussi (dont 2 pour qui l'examen était la 1^{er} session). Sur les 4 A2, le seul qui ait représenté a échoué, les autres ne sont pas présentés.. Le chef de service de la DPSP (niveau A1) à lui réussi. Pour rappel les procédures de contrôle des parcelles de multiplication

semencière forment la base de la certification. Pour l'heure, et en attendant l'examen pratique, les résultats ci-dessus signifient que sur les 12 agents (1 chef de service A1, 5 inspecteurs A2, 5 contrôleurs A0 et un laborantin A2) dont disposent la DPSP, 3 sont habilités à effectuer les inspections semencières. Quatre autres (3 A0 et 1 A1), s'ils réussissent la pratique viendront grossir les rangs soit un total de 7 ce qui est insuffisant pour couvrir le territoire national.

Outre la formation en certification, signalons que les 2 A0 envoyés à Gembloux pour poursuivre le master complémentaire en « Protection des Cultures Tropicales et Subtropicales » ont malheureusement échoué et sont rentrés au pays sans avoir décroché leur diplôme. D'autre part l'analyse de l'évaluation des A0 envoyés en stage à Gembloux révèle qu'un seul des 3 stagiaires a vraiment assimilé le contenu du stage. Pour les 2 autres des insuffisances furent notés. Dans les 3 cas la maîtrise des aspects pratiques était faible.

En attendant il est clair que bien qu'un nombre abondant d'inspections de parcelles aient été réalisées par la DPSP, la qualité des rapports est questionnable compte tenu du niveau de compétences des auteurs de ces rapports, dont, par ailleurs, le contenu était pendant plusieurs saisons d'affilées assez pauvre. Si le projet est en mesure de poser des diagnostics fiables sur la qualité des productions semencières c'est grâce aux analyses qu'il réalise sur les échantillons systématiquement prélevés dans les parcelles inspectées. La contribution des agents de la DPSP au résultat 3 tient surtout au prélèvement et envoi, après conditionnement, d'échantillons à des labos tiers agréés.

Le problème du niveau des ressources humaines ne se limite pas aux seules inspections sur pied des parcelles mais questionne aussi la faisabilité du laboratoire national semencier. La question qui se pose est de savoir si la construction du labo est le meilleur moyen de doter le Burundi d'une capacité indépendante de diagnostic de la qualité phytosanitaire et physique des productions semencières. Sur papier le labo est une acquisition stratégique pour le Burundi. En réalité pour faire tourner un labo il ne faut pas qu'un local et des équipements. Comme le labo de phytopathologie de l'ISABU le démontre, le fonctionnement du labo une fois équipé, dépend surtout du personnel qui l'anime.

En attendant, suite aux décisions de la SMCL du 30 mars 2010, le projet a procédé au recrutement, sur marché public, d'un bureau d'études pour l'élaboration des plans et devis quantitatifs pour la construction du labo. Le projet a aussi procédé aux ajustements budgétaires qui ont permis de faire passer le montant initial de 74 000 euros alloués à la construction du labo à 192 000 euros. Le nouveau montant, mis à disposition par le projet, permet toujours seulement une construction partielle du labo et le solde devrait être contribué par la contre partie burundaise. L'attribution du marché ne s'est pas traduite par le démarrage de l'étude d'architecture compte tenu que le terrain, sensé accueillir le labo, n'avait en fait pas encore été attribué par l'urbanisme. A la clôture de 2010 les démarches d'attribution n'étaient toujours pas finalisées. Du coup il ne sera probablement plus possible d'attribuer le marché de construction du labo avant la nouvelle date de clôture des opérations du projet (août 2011), voire de celle de la nouvelle convention spécifique. En effet, compte tenu du montant du marché et des délais correspondants d'attribution des marchés public en droit burundais il est anticipé que l'attribution du marché n'aura lieu qu'en octobre 2011 au plus tôt.

Dynamique « Harmo » est assez faible pour ce résultat. Ainsi la programmation et la planification des contrôles sur pied ne sont pas suffisamment encore appropriées par la DPSP. Le processus de programmation une fois sur deux est initié trop tardivement, la planification

de l'exécution des inspections est irréaliste tant au niveau de la durée, trop longue, des inspections que des ressources, trop nombreuses, employées ainsi que de leur coût qui condamneraient l'activité du service à l'effondrement si les appuis par le projet venaient à s'arrêter. Le problème n'est pas que d'ordre technique mais relève aussi du cadre de la gestion administrative et financière du service. Celle-ci est actuellement insuffisamment développée que pour assurer l'autonomisation du service. Par suite le projet assure la logistique des visites y compris l'administration des per diem, du carburant, le remboursement du logement, l'entretien des véhicules et des motos etc. En bref le degré de substitution par le projet des fonctions de gestion, qui devrait être assurées par la direction de la DPSP, est trop élevé.

Le comportement des acteurs de la filière est aussi emprunt d'un certain niveau de contradiction. Bien que tout le monde réclame une amélioration de la qualité des semences, nombre sont ceux des acteurs impliqués dans la filière qui prêtent qu'une attention superficielle aux efforts de la DPSP et du projet d'instituer des contrôles. Ainsi les fiches d'inscriptions au contrôle sont transmises en retard et souvent sont incomplètes. Les résultats des investigations de la DPSP, notamment les résultats d'analyses phytosanitaires, ne préviennent pas certains de mettre en vente leur production en la faisant passer comme semences alors que les résultats contredisent cette appellation.

Au cours de la SMCL du 30 mars 2010, il avait été convenu que la décision de construire le labo national serait différée au mois de novembre 2010 et serait subordonnée à la rencontre de plusieurs conditions, certaines d'ordre budgétaire (contre partie burundaise), mais d'autres liées à la démonstration par le Minagrie de l'opportunité que représente la construction du labo pour le Burundi. Force est de constater que sur ce dernier point, à ce jour aucun mémoire n'a été transmis à la SMCL ou au projet. Le recensement de la capacité des laboratoires existants au Burundi ainsi que leur taux d'utilisation, deux données de base, font, à ce jour, toujours, défaut aux preneurs de décision. Outre ces considérations, l'octroi du terrain lui-même a souffert de blocage bureaucratique comme expliqué ci-dessus. Par suite la SMCL qui prévoyait de trancher sur la question de la construction du labo initialement prévue pour le mois de novembre 2010 n'a pas pu avoir lieu. Compte tenu i) que le délai dans l'attribution du terrain a paralysé l'étude et par suite l'élaboration du devis quantités (et du prix estimé de la construction du labo) et ii) de l'absence d'un mémoire portant sur démonstration de l'opportunité que représente le labo pour le Burundi, les éléments manquaient que pour réunir la SMCL et prendre une décision informée en connaissance de cause.

Intégration « genre » et « environnement » : un des 4 lauréats de l'examen portant sur la formation au processus de certification est une femme. La société chargée du développement de l'outil informatique de traçabilité des semences est une femme. Le travail du service de contrôle réduit la diffusion dans le milieu de maladies phytosanitaires en assurant un meilleur contrôle des maladies transmissibles par les semences et plants. Le contrôle de maladies hautement récalcitrantes telles le *Ralstonia*, dont la rémanence est susceptible de contaminer un sol pour des périodes allant jusqu'à une dizaine d'années, permet une protection plus efficace de l'environnement en conférant une meilleure préservation de la capacité productive des terres arables. Ce faisant l'exploitation de terres marginales sera moins forte se qui contribuera à la prévention de l'érosion.

4.5.4 Risques et hypothèses

Les risques et hypothèses listés dans le DTF sont les suivantes :

Risques et hypothèses	Commentaires
Mise à disposition du projet RAFS d'agronomes de niveau A0 et remplacement du personnel n'ayant pas satisfait à l'évaluation	<p>5 A0 ont été détachés de la DGA au projet semencier.</p> <p>Pour l'heure le personnel de la DPSP existant au démarrage du projet (un chef de service, 2 laborantins, 5 inspecteurs, 2 chauffeurs) ont été retenus. Tout ce monde est primé par le projet, a été fourni en moyens de fonctionnement, est employé à exécuter des contrôles et jouit régulièrement de formations.</p> <p>Néanmoins, au fil des évaluations des formations, des résultats des examens, de l'analyse de la qualité des programmations d'inspections ainsi que de celle des rapports de contrôle rédigés par le personnel pré cité, des problèmes de capacité et de compétences sont mis à jour.</p> <p>Il est clair qu'il existe des différences d'aptitudes et d'attitudes entre les agents du service de contrôle semencier de la DPSP. Le personnel a tendance à associer la prime à l'exécution d'activités plutôt que l'atteinte des résultats attendus. Cette manière d'opérer n'est pas satisfaisante pour le projet car il dépouille la direction du projet du pouvoir d'incitation du personnel à exceller dans ses tâches et de pénaliser les cas flagrants de manque d'application ou de bonne volonté.</p> <p>Il reste à tester les directions de la DGA et de la DPSP et voir si, une fois confrontées au cumul des indices de non performance de certains subordonnés, elles admettront que soit appliqué le principe de primer au résultat plutôt qu' à l'activité et si elles se résoudront à se défaire des subordonnés dont la performance ne s'améliore pas.</p>
Les chercheurs de l' ISABU acceptent pleinement un contrôle externe	<p>En général il n'y aucun problème pour que les inspecteurs semenciers de la DPSP accèdent aux parcelles de multiplication et des hangars de stockage des productions de l'ISABU.</p> <p>Alors que le contrôle externe est admis par la direction de l'institut, il n'est pas certain que les résultats soient exploités pour mettre en place les contre mesures qui s'imposent. A titre d'exemple il y a lieu de citer la continuelle dégradation de la qualité des productions de semences de pomme de terre qui entre 2009 A et 2010 A étaient limitée à la catégorie pré base mais qui en 2010 B a touché aussi les souches et les mini tubercules.</p>

Conclusions	Dans l'ensemble les hypothèses liées au DTF ont été rencontrées. Les risques restent modérés mais sont néanmoins réels si par exemple des mesures ne sont pas prises au niveau de la DPSP pour améliorer les compétences des ressources humaines et renforcer la capacité de gestion administrative et financière du service
--------------------	---

4.5.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	Satisfaisant	Le contrôle de la qualité semencière s'organise progressivement. La qualité des contrôles sur pied peut encore fortement s'améliorer et le nombre de cultures et d'acteurs qui se soumettent au contrôle doit croître
Efficience	Insatisfaisant	Le coût des inspections n'est pas soutenable au taux actuel. L'investissement consenti à former le personnel est excessif compte tenu du taux d'échecs subi par les apprenants lors des examens
Durabilité	Insatisfaisant	Outre les coûts des inspections et le faible taux d'assimilation des enseignements prodigués par les formations, le degré de substitution par le projet des fonctions qui devraient être assurées par la direction de la DPSP est trop élevé que pour pérenniser les acquis du résultat 3

4.5.6 Exécution budgétaire

Au 31 12 2010 le décaissement pour le résultat 3 était de 255 K euros soit un taux d'exécution de 45 %. Le solde des engagements contractés en 2010 est de l'ordre de 62 K euros. Le décaissement + engagements représentent donc un montant de 317 K euros soit 55 % du budget alloué à ce résultat. Si on tient compte des 210 K alloués pour la construction (partielle) du labo et sa surveillance (non comptabilisés dans les engagements) et pour laquelle le bureau d'études a été désigné, le solde pour les autres activités est de 43K euros à peine suffisant pour financer les moyens de travail de la DPSP jusqu'en août 2011.

4.5.7 Leçons apprises et recommandations

Les leçons et recommandations du résultat 2 sont toutes aussi valables pour le résultat 3.

L'application de la loi et la réalisation des bénéfices qu'elle devrait apporter tournent en grande partie autour des capacités des services (DPSPn et ONCCS) appelés à administrer ses dispositions. Il faudra donc prévoir un appui pour doter ces services de moyens de fonctionnement ainsi que des formations pour le personnel appelé à les animer. Outre des appuis techniques, il est nécessaire de prévoir aussi un appui pour le renforcement de la fonction de gestion administrative et financière des services et ceci afin de les rendre capables d'utiliser les financements que les projets techniques disposent pour les appuyer. Sans le développement d'une telle capacité, l'autonomisation des services risque de ne pas se réaliser et donc de mettre en péril la durabilité de l'intervention. Le recrutement d'une expertise en gestion administrative et financière pour une durée de 6 à 8 mois pourrait assister à la mise en place de procédures de gestion et organiser les directions de la DPSPn et de l'ONCCS pour leur permettre de remplir leurs fonctions.

La création par le biais de l'accréditation d'une réserve de contrôleurs semenciers issus du secteur non-étatique doit aussi être poursuivie. Ces contrôleurs, une fois dûment qualifiés, pourraient opérer sous la tutelle de l'ONCCS et alléger son fonctionnement, voire assurer la continuité des contrôles si le manque de moyens et/ou de compétences techniques venaient à paralyser l'ONCCS.

Il y a lieu aussi que le Minagrie consente à instaurer une procédure de recrutement sur concours pour assurer que le personnel qui est mis à disposition du projet pour être formés comme cadres, inspecteurs semenciers et laborantins du service de contrôle aient les aptitudes requises pour que les formations portent leur fruit.

4.6 Résultat 4

4.6.1 Indicateurs

Résultat : Les opérateurs privés de la filière semencière sont professionnalisés					Progrès : Satisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année 2010	Commentaires
Nombre de privés individuels dans la production semencière			2	46 privés individuels ont déposé un dossier de demande d'agrément à la profession de multiplicateur de semences à la DPSP.	
Nombre d'associations d'agriculture dans la production de semences			0	17 associations ont déposé un dossier de demande d'agrément à la profession de multiplicateur de semences de pdt à la DPSP.	
Meilleure structuration des associations semencières				Le COPROSEBU (Confédération des producteurs de semences du Burundi) a vu le jour. Pour l'heure, les privés encadrés par le projet comptent une seule association regroupant les multiplicateurs de Mwaro & Bujumbura Rural	Le nombre légal minimum de membres pour la création d'une association étant de 5, pour l'heure, seule l'association regroupant les multiplicateurs de Mwaro & Bujumbura Rural dispose d'un statut juridique.
Production de semences certifiées réalisées et commercialisées par le secteur privé selon les espèces et catégories			0	150 T de semences de pomme de terre catégorie base ou commerciale ont été produites et commercialisées en 2010 par 11 multiplicateurs encadrés par le projet	
Qualité générale des productions de semences améliorée			0	Les 150 T de semences produites satisfont aux normes de qualité fixées pour la catégorie base ou commerciale/certifiée	
Proportion de refus de parcelles par la DPSP			0	Non applicable	Les normes de qualité n'ayant pas encore été inscrites à la loi, à l'heure actuelle la tendance est d'utiliser les résultats pour sensibiliser et éduquer les multiplicateurs.
Equipement des producteurs de semences améliorées			0	Construction de 7 hangars de stockage de semence de pomme de terre à concurrence d'un montant estimé de 160 000 euros dont 96 000 (60 %) sont cofinancés par le projet. 14 000 euros de matériel pour les labos privés dont 8400 euros sont cofinancés par le projet 2000 euros en petit matériel (monoculteurs, atomiseurs, pulvérisateurs) 2000 euros pour la réhabilitation d'une serre d'acclimatation de vitro plants	

Utilisation du crédit de campagne induit par le fonds de garantie		0	34 000 euros de crédits de campagne ont été octroyés depuis 2010 A par la création d'un fonds de garantie	
---	--	---	---	--

4.6.2 Bilan activités

Activités	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1 Mise en place d'une cellule d'appui au secteur privé		x			
2 Réalisation de formations pour les privés		x			
3 Organisation de voyages d'études		x			
4 Appui des projets à l'infrastructure de production		x			
5 Dépôt d'un fonds de garantie				x	Le manque de semences de qualité limite l'expansion de la filière
6 Subventions de production		x			
7 Réalisation de formations pour les acteurs de la filière		x			Activité a lieu mais sans décaissement, le projet ne prenant pas en charge les tiers
8 Consultance montage de la filière		x			

4.6.3 Analyse des progrès réalisés

Activités du projet

Au niveau de la mise en place des moyens de fonctionnement, le projet a créé une cellule d'appui au secteur privé doté d'un Ir agronome (malheureusement décédé en septembre 2010) et d'un Ir civil et de 2 camionnettes et matériel informatique.

Au niveau de l'organisation de la filière le projet a financé i) le recrutement d'un expert en montage de filières agricoles, ii) le pilotage de deux différents modèles de filière de production de pomme de terre, iii) la mise en place d'un fonds de garantie aux crédits de campagne (garantissant 50 % du montant des crédits, le solde étant cautionné par le multiplicateur sur ses moyens propres), iv) la mise en place d'une assurance agricole (contre grêle, inondations, destruction par le bétail et le vol des récoltes sur pied).

Au niveau formations et voyages, le projet a organisé et financé i) une formation pour 32 multiplicateurs, 26 techniciens des DPAE et des 5 inspecteurs semenciers de la DPSP en phytotechnie de la production semencière de pomme de terre et la gestion d'un compte d'exploitation, ii) une formation sur les différents types d'organisations possibles pour les multiplicateurs, iii) un voyage d'études au Rwanda et 2 au Kenya pour les multiplicateurs.

Au niveau des subventions aux actifs d'aide à la production le projet a mis au point une procédure d'appel à propositions et d'administration des demandes y compris un modèle de contrat. Le niveau de subventions par le projet est plafonné à 60 %, les demandeurs devant être en mesure de pré financer les 40 % représentant le solde du montant. 8 chantiers de hangars de stockage ont ainsi été lancés dont 7 ont été complétés en 2010. Le projet a aussi

financé une étude de faisabilité de de l'aménagement de périmètres d'irrigation collinaire sur différentes parcelles appartenant à des privés multiplicateurs.

En terme de production semencière la filière mise en place par le projet a produit les quantités suivantes : i) à la clôture de la saison 2010 A (février 2010) 9 multiplicateurs privés, à partir de 11 tonnes de semences de pré base achetées à l'ISABU, ont produit 83 tonnes de semences de pommes de terre « Ndinamagara » satisfaisant aux normes de qualité de la catégorie base ou commerciale, ii) à la clôture de la saison 2010 B, 2 multiplicateurs, à partir de 5.5 tonnes de semences de pré base achetées à l'ISABU, ont produit 47 tonnes de semences de pommes de terre « Ndinamagara » satisfaisant aux normes de qualité de la catégorie base ou commerciale. Ces 2 mêmes multiplicateurs ont produit, à partir de 6 tonnes de semences de pré base achetées à l'ISABU, 19 tonnes de semences de pommes de terre « Victoria » ayant satisfait aux normes de catégorie base ou commerciale. Un total de 66 tonnes fut donc produits en 2010 B, iii) au cours de la saison 2011 A, une quinzaine de producteurs produisent des semences de base « Ndinamagara » à partir de 3 T de pré bases de l' ISABU, des semences commerciales « Ndinamagara » à partir de 8 T de semences de base fournies par les multiplicateurs de la saison 2010 B et des semences commerciales « Victoria » à partir de 12 T de semences de base fournies par les multiplicateurs de la saison 2010 B. Une production de 150 T de semences de qualité certifiée est attendue.

Analyse des activités du projet et des progrès qu'elles génèrent

La contrainte principale pour le projet RAFS est de pouvoir disposer de semences de pré base auprès de l'ISABU. Le projet, pour ne pas contaminer les terres des producteurs qu'il encadre et par suite fragiliser la capacité productive de la filière a adopté une politique de tolérance zéro par rapport à la présence du *Ralstonia* dans les semences qu'il se procure à l'ISABU. Le *Ralstonia* est en effet une bactérie hautement récalcitrante et, une fois qu'un sol est contaminé par ce pathogène, sa rémanence peut durer jusqu'à 10 ans même si la culture des solanacées sur la parcelle est mise en défens. Compte tenu de la présence de la bactérie dans la majorité des lots de semences de pomme de terre de pré base produites par l'institut, la quantité nette de semences indemnes de *Ralstonia* disponible pour alimenter la filière mise en place par le projet est faible variant de 3 à 12 tonnes selon les saisons. Pour rappel la dose de semis est de 2 T/ha ce qui veut dire que compte tenu des disponibilités en semences indemnes, entre 1.5 à 6 ha peuvent être emblavés par saison.

Pour palier à cette contrainte le projet a développé une double stratégie. Premièrement des contacts ont été pris avec l'antenne du CIP au Kenya en vue d'importer des mini tubercules de qualité certifiée produites selon le processus aéronique. Une mission d'exploration fut menée en décembre 2010 à laquelle 3 des meilleurs producteurs de la filière furent invités. Les indications sont qu'environ 60 000 mini tubercules pourraient être mises à disposition par la CIP au démarrage de la saison 2011 B (mars 2011). Deuxièmement la production locale de mini tubercules est encouragée. Un multiplicateur travaille en association avec l'un des labos privés de production de plants *in vitro*. Le projet l'a assisté, par le truchement du fonds de subventions aux actifs d'aide à la production, à aménager une serre d'acclimatation. Après quelques faux départs, le multiplicateur a réussi sa première récolte de mini tubercules qui seront disponibles pour la mise en champ en saison 2011 B. D'autres multiplicateurs sont encouragés à émuler son exemple. Deux multiplicateurs supplémentaires ont manifesté leur intérêt et le projet étudie le moyen de les assister, par le truchement du fonds de subventions

aux actifs d'aide à la production à construire des serres d'acclimatation. Bref les privés s'organisent pour moins dépendre de l'ISABU.

Dynamique « Harmo » est prometteuse pour ce résultat. Les autres acteurs impliqués dans la production semencière prennent note des avancées du projet dans le domaine du montage d'une filière de multiplicateurs privés producteurs de semences d'une qualité strictement contrôlée. Ainsi les ONGs internationales World Vision et CISV et l'ONG nationale ACVE se sont procuré des semences chez les multiplicateurs du projet. La FAO s'aligne elle aussi en s'alimentant chez les privés multiplicateurs de la filière. La demande en semences adressée au projet ou à la filière de multiplication par à des tiers solvables excède les disponibilités actuelles de semences.

Chaque saison, le projet reçoit plus de demandes de multiplicateurs potentiels désirant adhérer à la filière qu'il ne peut en accommoder compte tenu des disponibilités en semences de pré base.

La saison 2011 A a permis au projet de monter pour la première fois une filière longue c-à-d où un maillon de multiplicateurs de semences de base opère en parallèle avec l'un de semences commerciales

Des liens ont été créés avec le CIP qui devraient déboucher sur une collaboration technique et commerciale au bénéfice de la filière de multiplication de semences de pomme de terre.

Signalons aussi que le secteur privé de la filière constitue de loin le plus gros « client » de la DPSP en nombre de parcelles inspectées par son service de contrôle de la qualité semencière. La raison en est simple, les privés jouent le jeu à l'instar d'autres acteurs qui prêtent une attention superficielle aux efforts de la DPSP et du projet d'instaurer un contrôle de qualité. En d'autres mots, les privés sont au cœur des efforts de certification de la DPSP et développent une appréciation pour la valeur ajoutée que la certification apporte. Une relation synergétique est en voie de constitution.

Le secteur privé de la filière de multiplication de pommes de terre ne comprend pas que les multiplicateurs mais mobilise aussi une société d'assurance (SOCAR) et une institution financière (TWITEZIMBERE).

Intégration « genre » et « environnement » : peu de femmes sont présentes parmi le pool de multiplicateurs potentiels. Signalons cependant que l'une des « vedettes » de la filière est précisément une femme dont le professionnalisme et l'application sont souvent cités en exemple. La formation en phytotechnie de la pomme de terre prodiguée aux privés fut dispensée par une femme. Les multiplicateurs encadrés par le projet s'engage contractuellement à adhérer au principe de non discrimination, l'interdiction d'exploitation des enfants et à traiter leurs tâcherons avec humanité et leur donner un salaire digne. La mise en place d'une filière où la qualité est strictement contrôlée réduit la diffusion dans le milieu de maladies phytosanitaires en assurant un meilleur contrôle des maladies transmissibles par les semences et plants. Le contrôle de maladies hautement récalcitrantes telles le *Ralstonia*, dont la rémanence est susceptible de contaminer un sol pour des périodes allant jusqu'à une dizaine d'années, permet une protection plus efficace de l'environnement en conférant une meilleure préservation de la capacité productive des terres arables. Ce faisant l'exploitation de terres marginales sera moins forte se qui contribuera à la prévention de l'érosion.

4.6.4 Risques et hypothèses

Les risques et hypothèses listés dans le DTF sont les suivantes :

Risques et hypothèses	Commentaires
L'Etat accepte de se désengager de la production semencière	<p>La stratégie nationale agricole élaborée en mai 2008 par le Minagri réaffirme la volonté de l'Etat de se désinvestir de la production agricole et d'encourager une plus grande participation concomitante du secteur privé.</p> <p>D'autre part le Plan National Semencier fut aussi adopté en décembre 2009. Le plan prévoit aussi une réduction du rôle des centres semenciers de l'Etat dans la production semencière.</p> <p>Si au niveau des documents officiels de politique, il n'y a pas de doute que l'Etat marque son intention de se désengager de la production semencière, dans la pratique il y a nombre de cas où force est de constater que cette politique n'est pas appliquée. Nombre de bailleurs financent des programmes où l'une des composantes est précisément la réhabilitation des centres semenciers des DPAE. Ainsi le FIDA dans le cadre du PAIVA B compte réhabiliter le centres semencier de deux DPAE, dont celui Gitega. Le PPCDR, financé par l' UE, envisage aussi la réhabilitation de centres semenciers dans les provinces de l' est du pays.</p>
L'Etat accepte de ne plus fixer le prix des semences	<p>La CNS est l'organe qui décide de la fixation du prix des semences de pré base produites par l' ISABU. La production de l'ISABU étant en amont de la filière, le prix de cession de l'ISABU module celui du reste de la filière.</p> <p>En 2009 une augmentation générale des prix de vente des semences de pré base produites par l' ISABU fut décidée par la CNS. Sauf pour la pomme de terre et le riz, l'augmentation décrétée est insuffisante que pour permettre à l' ISABU de rentrer dans ses frais. D'autre part la plupart des nouveaux prix demeurent insuffisamment valorisants que pour permettre aux privés de se lancer dans la production semencière.</p>
Conclusions	Dans l'ensemble les hypothèses liées au DTF ont été rencontrées. Les risques restent modérés mais sont néanmoins réels si, par exemple, des centres semenciers sont subventionnés et par conséquent en arrivent à causer une concurrence déloyale à la filière privée.

4.6.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	Satisfaisant	La capacité de production de la filière de multiplication de semences de pomme de terre pourrait être fortement augmentée si la contrainte en fourniture de semences de pré base était levée
Efficiéce	Très satisfaisant	150 T de semences de pomme de terre ont été produites par la filière représentant une valeur d'environ 90 000 euros sans que cela ne coûte au projet
Durabilité	Satisfaisant	La pérennisation de la filière dépendra du développement de sources fiables d'approvisionnement en matériel de départ. Soit l'ISABU améliore la qualité de ses productions de pré base, soit les privés s'organisent pour produire des pré bases eux-mêmes par l'importation de mini tubercules ou en les produisant localement ou par une combinaison des deux scénarios.

4.6.6 Exécution budgétaire

Au 31 12 2010 le décaissement pour le résultat 4 était de 375 K euros soit un taux d'exécution de 57 %.

4.6.7 Leçons apprises et recommandations

Le projet a testé 2 modèles de filières et au terme de 3 saisons d'accompagnement la filière dite « intégrée » s'est avérée beaucoup moins performante que la filière dite « hybride ». Pour rappel dans le premier cas la production de semences de pomme de terre, y compris la production de vitroplants et de semences de souches, est assurée exclusivement par des acteurs privés. Dans le deuxième cas les multiplicateurs privés prennent le relais de l'ISABU et se focalisent sur la production de semences de base et commerciales. Le mode de financement octroyé par le projet diffère aussi significativement entre les filières. Dans le cas de la filière intégrée les différents multiplicateurs sont considérés comme des actionnaires d'une même entreprise. La stratégie du projet est de capitaliser l'entreprise en pourvoyant au fonds de roulement nécessaire à la production semencière pendant plusieurs saisons, le temps qu'il faut pour pouvoir produire des semences commerciales qui peuvent être mise en vente. Cette vente permet alors aux actionnaires de dégager une marge bénéficiaire et de reconstituer le fonds de roulement et de continuer la production sans l'assistance du projet. Jusqu'à la mise en vente les semences restent la propriété du projet qui assure le risque, les producteurs acceptant de différer la prise de leur marge.

Dans le cas de la filière hybride le projet facilite aux privés multiplicateurs l'accès aux crédits (cautionnables et remboursables) de campagne et ceci par le truchement de l'effet de levier du fonds de garanties à disposition du projet. Les multiplicateurs de proximité sont encouragés à se regrouper en associations dans le but de se substituer, à terme, au projet pour ce qui est de la gestion des relations avec les institutions financières dépositaires des fonds de garanties aux crédits de campagne mis en place par le projet.

Il a été constaté que dans le cas de la filière intégrée l'appropriation de la production par les privés est moindre. Ils se comportent comme des sous-traitants, la semence étant en fait la propriété du projet, et investissent moins d'efforts pensant que le maillon prochain en fera sans doute plus. Ainsi le projet a financé durant 3 saisons la production i) de mini tubercules par l'acclimatation de vitro plants issus de Phytolabu l'un des labos privés de production *in vitro* (saison 2009 B) ii) des semences de souche issues des mini tubercules (saison 2010 A, iii) de

semences de pré bases issues des semences de souche (saison 2010 B). Le projet mit fin à l'expérience à la clôture de 2010 B quand les semences ont été déclassées par suite d'une infestation par la teigne.

Le travail effectué par le projet dans le montage de la filière pomme de terre lui a permis de dégager les conditions qui doivent être réunies pour assurer la viabilité des multiplicateurs. Il faut :

- Un prix rémunérateur pour le produit semence (relèvement du prix des semences de pré base de l'ISABU si nécessaire) ;
- Accès à du matériel de départ (semences de pré base) de qualité ;
- Accès au crédit de campagne pour l'achat des intrants (semences, engrais, chaux, produits phytosanitaires, fumier, mais pas la main d'œuvre) ;
- Facilitation de la création de débouchés (campagne de publicité, rachat facultatif partiel) ;
- Formations en phytotechnie de la production semencière, à la gestion d'un compte d'exploitation et au contrôle de qualité,
- Regroupement associatif pour la défense des intérêts communs, l'appropriation du contrôle de la qualité et de la gestion des relations avec les IMF dépositaires des fonds de garantie aux crédits de campagne ;

Plus facultativement ce paquet de mesures peut être complétés par

- Accès à une assurance agricole
- Accès à un fonds de subventions pour l'acquisition d'actifs d'aide à la production (hangars de stockage, irrigation, petits matériels, etc.)

Pour mettre la filière à l'abri de chocs tels une carence en matériel de départ, il convient de s'assurer qu'elle ne dépende pas d'un fournisseur monopolistique et il convient de prévoir des mécanismes de diversification des sources de semences de pré base. Les alternatives peuvent être l'importation de matériel et/ou la création de maillons privés de production locale de semences de pré base en permettant, par exemple l'implantation de sociétés semencières étrangères ou l'encouragement d'initiatives par des entrepreneurs locaux.

4.7 Résultat 5

4.7.1 Indicateurs

Résultat : Les opérateurs privés de la filière sont organisés dans un syndicat professionnel					Progrès : satisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année 2010	Commentaires
Existence d'une association (syndicat) professionnelle et nombre de membres			0	Création d'une association de proximité regroupant les multiplicateurs de Mwaro Le COPROSEBU (Confédération des Producteurs Semenciers du Burundi) vit le jour en 2009 et a la vocation de servir de fédération nationale de tous les multiplicateurs de semences toutes cultures confondues	Un minimum de 5 membres sont nécessaires pour créer une association, or en 2010 A la filière pomme de terre comptait que 9 multiplicateurs
Nombre de réunions tenues			0	8 réunions plénières entre le projet et les privés ont eu lieu.	
Nombre et qualité d'activités menées par l'association			0	Les membres de l'association de Mwaro se réunissent régulièrement et elle sollicite le projet avec des propositions	
Nombre de spots radios sur les semences			0	6 spots radiophoniques ont été produits par le projet et diffusés. Un documentaire produit par l' ISABU sur la production de semences de pdt a été télévisé	
Nombre de parcelles de démonstration de semences certifiées mises en place				Les parcelles de multiplication de semences de pdt des privés encadrés par le projet servent régulièrement de démonstration lors des formations dispensées par le projet ainsi que pour sensibiliser les producteurs de proximité. 16 parcelles (8 haricot, 2 sorgho, 2 pomme de terre, 4 mais) sont en place à Mwaro	

4.7.2 Bilan activités

Activités	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1 Regroupement des opérateurs au sein d'un syndicat professionnel		x			
2 Organisation de campagnes de promotion de la semence certifiée		x			

4.7.3 Analyse des progrès réalisés

Activités du projet

Le projet a organisé des réunions de sensibilisation, suivie d'élections démocratiques de comités de producteurs de semences au niveau régional et national en vue d'une mise en place d'un syndicat des privés producteurs de semences. Un schéma d'organisation des multiplicateurs regroupés par province géographiquement et écologiquement proches a été proposé et un modèle de statuts associatifs a été formulé et diffusé.

Depuis 2009, le projet mène une campagne radiodiffusée qui vise à sensibiliser le public à la valeur ajoutée des semences certifiées de pomme de terre tout en l'éduquant sur le processus de la certification et le contrôle de la qualité. A ce jour 6 spots ont été produits et diffusés par 4 stations de radio différentes pour assurer aux messages une couverture nationale. Le projet a aussi financé la diffusion télévisée d'un documentaire produit par l' ISABU sur la production de semences de pomme de terre.

Analyse des activités du projet et des progrès qu'elles génèrent

L'agrément des statuts de l'association des multiplicateurs de Mwaro par les autorités compétentes de l'administration burundaise est une avancée du projet. Le modèle pourra être étendu aux multiplicateurs d'autres provinces dès que le nombre d'adhérents (5 ou plus) le permettra. Alternativement l'association de Mwaro pourrait être élargie pour accueillir des multiplicateurs des provinces avoisinantes. La création de cette association ouvre des possibilités nouvelles telles i) le transfert de la gestion des relations avec l' IMF dépositaires du fonds de garanties par le projet à l'association, ii) la dotation d'un label de qualité et logo pour faciliter la commercialisation des semences produites par les membres de l'association en leur permettant de se différencier des producteurs de tout venant, iii) la réalisation des contrôles sur pied par un agronome de l'association agréé en certification semencière.

Les spots radios sont de petits sketches en kirundi de quelques minutes animés par 3 ou 4 acteurs. Leur diffusion est synchronisée avec les événements clés du calendrier agricole et à la récolte les spots servent aussi à diriger les acheteurs potentiels vers les multiplicateurs encadrés par le projet. Ce faisant la campagne de publicité facilite la commercialisation des semences certifiées. Aucune mévente n'a été rapportée par les multiplicateurs et donc la campagne semble être efficace.

Dynamique « Harmo » : est bonne pour le résultat 5. Les campagnes de promotion sont réalisées avec la contribution du Centre Multimédia de la Direction Générale de la Vulgarisation.

Les multiplicateurs, bien que seulement partiellement agrégés, sont néanmoins conscients qu'ils forment un collectif animé d'un but commun et ont par suite négocié avec l'IMF dépositaire du fonds de garanties du projet une réduction du taux d'intérêt sur le crédit octroyé par l' IMF pour le financement de la campagne 2011 A.

Intégration « genre » et « environnement » : soin est pris de faire figurer une actrice dans les sketches publicitaires pour faire écho à leur forte présence et rôle important dans les activités agricoles au Burundi. La vice présidente de l'association des multiplicateurs de Mwaro est une femme.

4.7.4 Risques et hypothèses

Les risques et hypothèses listés dans le DTF sont les suivantes :

Risques et hypothèses	Commentaires
Les opérateurs privés de la filière acceptent de s'organiser en organisation professionnelle	<p>Il semblerait que la volonté de se fédérer pour la défense des intérêts communs est bien ancrée parmi les multiplicateurs privés. La création du COPROSEBU en témoigne.</p> <p>Le véritable test viendra une fois qu'il faudra adapter des statuts, se donner des moyens pour faire fonctionner la fédération et s'accorder sur une politique commune.</p>
L'Etat accepte de dialoguer avec cette organisation professionnelle	La loi semencière de 2009 prévoit que la CNS soit composée de 50 % d'acteurs du secteur privé représentés par les présidents des fédérations nationales des diverses filières. Avant la promulgation de la loi, la CNS consistait en 95 % d'acteurs étatiques. Il est donc clair que la volonté existe de dialoguer avec les organisations professionnelles de multiplicateurs privés. Le problème c'est que les fédérations professionnelles pour les différentes filières doivent être d'abord fondées pour pouvoir remplir les sièges créés par la loi de 2009.
Conclusions	Dans l'ensemble les hypothèses liées au DTF ont été rencontrées. Les risques demeurent faibles

4.7.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	Satisfaisant	Le nombre d'associations de proximité doit être augmenté et être étendu à d'autres provinces que la seule province de Mwaro
Efficience	Satisfaisant	Plus le nombre de multiplicateurs rejoignant la filière de semences de pomme de terre s'accroît, plus le retour sur l'investissement consenti par le projet en campagnes de publicité sera élevé car pour le même coût il servira un plus grand nombre de producteurs ;
Durabilité	Satisfaisant	La création d'associations qui progressivement assurent le rôle du projet dans la gestion du fonds de garanties, les contrôles de qualité et la promotion de la production permettra la poursuite des activités quand le projet se retirera.

4.7.6 Exécution budgétaire

Au 31 12 2010 le décaissement pour le résultat 5 était de 19 K euros soit un taux d'exécution de 37 %.

4.7.7 Leçons apprises et recommandations

La constitution d'un collectif de multiplicateurs doit se faire d'abord via la création d'associations de base qui regroupent en leur sein les multiplicateurs de proximité issus d'une même région et qui sont activement impliqués dans la production semencière. Une fois les multiplicateurs organisés à la base, il est facile alors de les fédérer dans un syndicat professionnel national. L'approche inverse qui consiste à créer d'abord une association faîtière et puis des antennes régionales à moins de chance de réussir.

5 Bénéficiaires

Bénéficiaires de l'intervention : au premier rang des bénéficiaires du projet figurent les employés nationaux directs (sous contrat CTB) du projet. En date du 31 12 2010, le projet comptait 7 employés nationaux (un Ir civil, un FO, une comptable-secrétaire, 4 chauffeurs coursiers) représentant une charge salariale mensuelle moyenne de 4 900 000 Fbu (2900 euros) dont les charges sociales et fiscales mensuelles s'élèvent à 360 000 Fbu. Ces employés se sont bien adaptés aux procédures de la CTB et sont performants. Outre le revenu, l'expérience et compétences professionnels acquis par les employés nationaux, non seulement sont une plus value personnelle mais aussi une création de compétences additionnelles au service de l'économie du pays.

En date du 31 12 2010, le projet employait aussi 3 assistants juniors du programme junior de la CTB. Ces AJ accomplissent un important travail d'appui et de renforcement du partenaire. Les deux AJ qui ont quitté le projet en juin 2010 ont tous 2 trouvé de l'emploi en Belgique à leur retour ce qui montre que leur expérience professionnelle acquise au projet a été valorisante.

A la clôture de 2010, une quinzaine de multiplicateurs privés adhéraient à la filière de multiplication semencière de pommes de terre. Pour les saisons agricoles 2010 A et B, 11 multiplicateurs ont produit collectivement 150 tonnes de semences de pomme de terre de qualité certifiée d'une valeur estimée à 90 000 euros qui ont été totalement réalisés (absence de méventes). Le projet est intervenu par la mise en place d'une ligne de crédits couvrant environ 40 % du coût de production. Les crédits ont été entièrement remboursés. Il est clair que les multiplicateurs se professionnalisent et que la production de semences de pomme de terre non seulement leur permet de dégager des marges rémunératrices, mais elle bénéficie aussi les acquéreurs de ces semences. Le suivi de quelques acheteurs de semences, notamment ceux encadrés par l'ONG internationale CISV, a confirmé que les rendements générés par les semences certifiées produites par les multiplicateurs étaient fortement appréciés compte tenu qu'ils dépassent de loin la moyenne. La culture de la pomme de terre est une activité à haute intensité de main d'œuvre employant 1000 hommes jours par ha. Au cours des 3 saisons de production appuyées par le projet, 34 ha ont été collectivement emblavés par les multiplicateurs générant 34 000 journées de travail ce qui représentent pour les tâcherons un revenu allant de 34 à 51 million de Fbu (20 000 à 30 000 euros).

Outre les multiplicateurs, le montage de la filière a aussi mobilisé d'autres acteurs, notamment l'institution financière TWITIZIMBERE et l'assureur SOCAR qui trouvent dans le développement de la filière des débouchés pour leurs produits. Le laboratoire de phytopathologie de l'ILVO à Gand a aussi été contractualisé pour le suivi de la qualité sanitaire de la production semencière et gagne en connaissances sur le statut des maladies transmissibles par les semences de pomme de terre, notamment l'identité et distribution des différentes souches du *Ralstonia*.

Signalons aussi qu'en dehors des multiplicateurs directement encadrés par le projet, celui-ci touche aussi, par les formations qu'il prodigue, un nombre d'acteurs actifs dans la production semencière, notamment les ONGs nationales et internationales dont les agronomes sont formés au contrôle sur pied des parcelles semencières.

D'autres bénéficiaires du projet sont les sous-traitants adjudicataires des demandes de

cotations et marchés publics en droit belge et burundais. En 2010, un total de 6 marchés sur financement régie pour un montant de 179 550 euros a été attribué et 8 marchés sur financement cogestion ont été attribués pour un montant de 181 353 euros. Du montant global de 360 903 euros la part des marchés attribués à des entreprises burundaises du secteur privé s'élève à 216 012 euros. Ne sont pas comptabilisés dans ces marchés, les contrats cadres passés avec les sociétés locales de fourniture de carburant, de gardiennage et de surveillance et d'entretien des véhicules. En 2010 le montant versé à ces tiers s'élevait à 39 000 euros. Outre les marchés financés directement par le projet, signalons que dans le cadre de son fonds de subventions aux actifs d'aide à la production, 8 chantiers de construction de hangars de stockage ont été attribués à des entreprises de construction locales pour un montant global (part projet et cote part des privés multiplicateurs) de 160 000 euros.

Les partenaires du projet : les employés du partenaire directement primés par le projet comprennent le DI, le DGA et la DPSP constituée (à la fin de 2010) de 14 personnes (1 directeur, 1 chef de service, 5 contrôleurs A0, 5 inspecteur A2, 1 laborantin et 1 chauffeur-coursier). Le montant des primes versées mensuellement par le projet est de l'ordre de 2 140 000 Fbu (1 300 euros) aux quelles s'ajoutent environ 1 200 000 Fbu de per diem par mois.

Il ressort de la lecture de l'analyse de la dynamique « harmo » que les changements induits par le projet dans le fonctionnement de la DPSP sont lents. Certes, le niveau d'activités de la DPSP a augmenté de façon dramatique compte tenu de la croissance exponentielle du nombre de contrôles sur pied réalisés par les contrôleurs/inspecteurs et du nombre d'analyses réalisées par le labo de la qualité physique. Cependant les résultats et évaluations mitigés des diverses formations techniques prodiguées, à grands frais, au personnel de la DPSP montrent que les aptitudes de ce personnel est fort variable. A l'heure actuelle seulement 3 des inspecteurs/contrôleurs ont prouvé, par la réussite de l'examen (théorique et pratique) en certification semencière, qu'ils sont habilités à réaliser les contrôles sur pied.

Un autre problème, tout aussi inquiétant pour la pérennité des contrôles semenciers, est la capacité de gestion de la DPSP. La programmation des visites de terrain est loin d'être coulante et la logistique des visites est à l'heure actuelle assurée par le projet ce qui à terme n'est pas durable. Un renforcement du cadre de gestion administrative et financière est nécessaire pour que la DPSP puisse s'autonomiser et s'approprier les moyens de fonctionnement que les projets de type technique, comme le RAFS, déploient pour appuyer le service.

Il ressort aussi de la lecture de l'analyse de la dynamique « harmo » que les changements induits par le projet au niveau de l'ISABU dans sa filière semencière sont lents. Malgré les moyens mis à disposition du labo de phytopathologie, ce dernier n'est toujours pas en mesure de suivre systématiquement la qualité sanitaire des productions de semences de pomme de terre produite par les centres de multiplication semencière de l'institut Bien que le problème de qualité dû au *Ralstonia* ait été signalé au cours de la saison 2009A, la mise en place d'une stratégie de réduction de son incidence dans les semences produites par l'institut ne semble pas encore avoir été institutionnalisée ou avoir porté ses fruits. A la clôture de la saison 2010 A le problème, qui était précédemment limité, aux semences de pré base, touchait désormais aussi les mini tubercules et les semences de souche de pomme de terre.

La société en général : l'une des grandes réalisations du projet est l'élaboration des textes juridico-techniques d'application de la loi semencière. Une fois la loi finalisée et

opérationnelle elle impactera positivement sur le Burundi et rehaussera son positionnement dans la sous région (East African Community, COMESA, ASARECA). Elle ouvrira, non seulement des perspectives de commercialisation internationale en offrant la possibilité à son industrie semencière d'exporter des semences certifiées, mais facilitera l'implantation sur le territoire nationale de sociétés semencières internationales.

6 Suivi des décisions prises par la SMCL

Suite aux recommandations de la SMCL du 30 mars 2010, un échange de lettres entre les gouvernements belge et burundais a abouti à la prolongation d'un an de la convention spécifique du projet. La clôture légale du projet, initialement fixée au 27 octobre 2010, est désormais prolongée au 27 octobre 2011 pour permettre la clôture des opérations du projet projetée pour la fin août 2011

Les débats à la SMCL du 30 mars 2010 ont été dominés par le labo national semencier. Il avait été convenu que la décision finale de construire le labo serait prise en novembre 2010, une fois la SMCL en possession des éléments qui lui permettrait de prendre une décision en connaissance de cause. Ces éléments comprennent le plan d'architecture et devis quantités, la démonstration par le Minagrie de l'opportunité de construire le labo (capacité des labos existants + leur taux d'utilisation), la mobilisation des fonds de contre partie (propres ou via le COMESA).

La réunion n'a pas eu lieu, les éléments nécessaires à la prise de décision n'étant pas disponibles.

Comme convenu lors de la SMCL, le projet a lancé le marché de recrutement du bureau d'études qui a abouti à la désignation d'un bureau local dans les délais fixé par le plan opérationnel. L'étude n'a malheureusement pas pu démarrer parce que le terrain, initialement identifié pour l'emplacement du labo, n'a pas été octroyé. La recherche par le Minagrie d'un nouveau terrain fut semée d'embûches administratives et à la clôture de 2010 un nouveau terrain n'avait toujours pas été attribué par l'urbanisme.

La conséquence de ce retard fait que, compte tenu des délais des procédures des marchés publics, il est fort peu probable que, dans l'éventualité que la SMCL décide de faire construire le labo, le marché de construction puisse être attribué avant la clôture de la convention spécifique. Il sera donc nécessaire de procéder à un nouvel échange de lettres pour prolonger la durée légale du projet d'un an pour permettre la conclusion du contrat de construction.

7 Annexes

7.1 Cadre logique

7.2 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

7.3 Planification opérationnelle Q1-2011

7.4 Production aéroponique de mini tubercules